24 SEPTEMBRE 2015
DÉPOT : BRUXELLES X
N°39

Pleinchamp

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

FWA

PÉRIODIQUE D'INFORMATION AGRICOLE DIFFUSÉ LE JEUDI AUPRÈS DE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE WALLONIE
Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - Fax : 081 60 04 46 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

CETTE SEMAINE

- Du respect pour notre travail !.....2
- Pas de miracle à Luxembourg 3
- Le PE réagit à l'accord à 500 millions de la Commission..... 4
- La Foire de Battice 2015 en images...5
- Dufrais, un filière qui plaît aux éleveurs bovins..... 6
- Luxembourg : la Députée provinciale visite une exploitation bovine familiale.....7
- Demandes d'engagements MAE et Bio pour 2016 8
- Apprendre le gavage et la production de foie gras 9
- Dossier environnement.....10-15
- Marchés.....16
- Zwischen Eupen und Sankt-Vith 17-20
- Maïs : les récoltes ont débuté..... 24

ÉDITO

La FWA sur tous les fronts

Insatisfaite par les « réponses » apportées par la Commission européenne lors de la manifestation du 7 septembre dernier, la Fédération Wallonne de l'Agriculture a décidé de poursuivre la mobilisation de ses membres lors de la réunion informelle des Ministres européens de l'agriculture du 15 septembre dernier à Luxembourg.

Yvan Hayez

Les 500 millions d'euros proposés par la Commission nous apparaissent comme une provocation et ne répondent en rien à nos revendications.

Nous n'avons pas manifesté pour de l'argent, mais bien pour la réhabilitation d'outils de gestion des marchés, tous secteurs confondus, qui garantissent à nos producteurs des prix rémunérateurs et stables dans l'espace européen.

Mardi 15 septembre, nos affiliés de la province du Luxembourg ont mené en tracteur une action de sensibilisation au poste frontière de Sterpenich.

Plus du double des tracteurs sollicités ont répondu à l'appel lancé par la Fédération, et organisé de main de maître par Dominique Bilocq.

La colonne de tracteurs a ensuite traversé le Grand-Duché pour rejoindre, à Luxembourg, les 300 manifestants venus en car et en voiture sur le plateau du Kirchberg.

Une heure avant le début des travaux du conseil des Ministres européens de l'agriculture, le Président Coulonval a été reçu par Fernand Etgen, le Ministre grand-ducal, en charge de la présidence de l'Union pendant ce semestre et Willy Borsus, notre Ministre fédéral.

Retenu par une autre réunion, le Ministre René Collin, était excusé.

Lors de cet entretien d'une heure, les deux Ministres nous ont fait part de l'état des contacts informels qui ont précédé le Conseil des Ministres.

L'effet d'annonce du 7 septembre de la part de la Commission restait très flou. Il s'agissait avant tout de préciser les sources budgétaires et les modalités d'attribution des 500 millions d'euros. Se posait ensuite la question d'un relèvement des niveaux d'intervention et enfin des modalités d'adaptation du régime de stockage privé.

Lors de l'entretien, le Président Coulonval a également attiré l'attention des Ministres sur l'impact qu'aura pour le secteur, la sortie des quotas sucre en 2016. Nous étions bien à Luxembourg pour représenter et défendre l'ensemble des productions agricoles.

Au cours de l'entretien, le Ministre Etgen a précisé que les 500 millions ne seraient pas issus de l'enveloppe constituée par le superprélèvement, mais bien d'une nouvelle enveloppe probablement à charge du budget 2016.

Quant au mécanisme d'intervention, il porterait plus sur des volumes que sur le montant.

Quant au stockage privé, il s'agissait également d'une question de volumes.

Enfin, la Commission européenne devait présenter au Conseil des Ministres, les clefs de répartition des 500 millions d'euros entre les 28 états membres.

Après le Conseil des Ministres, Willy Borsus et René Collin sont venus à la rencontre de nos manifestants. En dépit de l'éclaircissement sur les sources et l'affectation des 500 millions d'euros (13 millions pour la Belgique), les deux Ministres ont témoigné de leur insatisfaction partagée à l'égard des propositions de la Commission.

Suite page 2

Suite de la page 1

Ceci étant, et il s'agit d'un combat de longue haleine, qui doit justifier notre mobilisation, les lignes de position semblent bouger et une majorité semble se dégager progressivement pour renouer avec des outils de gestion et de régulation de nos marchés agricoles.

Pour en témoigner, une majorité des états membres s'est dégagée pour exiger de la part de la Commission, la présentation à la mi-novembre, d'un bilan des mesures proposées.

Pour la FWA, il est clair que si ce bilan s'avérait insuffisant, ce que nous soupçonnons et craignons, la Commission européenne devrait aller beaucoup plus loin dans les mesures telles que proposées à ce jour.

Nous restons bien évidemment très attentifs et à l'affût de ce qui viendra d'ici la mi-novembre. De nouvelles mobilisations ne seront alors pas à exclure.

Ce mercredi 23 septembre, la FWA s'est invitée à la rentrée du Parlement de Wallonie.

Notre message est de conscientiser nos élus quant au rôle joué par nos agriculteurs pour la préservation de l'environnement, mais également sur les contraintes administratives excessives que cela engendre.

Nous revendiquons que ce service à la société soit reconnu, valorisé, sans alourdir le poids administratif déjà considérable pour nos exploitations.

Nous reviendrons dans la prochaine édition sur le bilan de cette action, qui à l'heure où nous mettons sous presse, semble témoigner d'une forte mobilisation.

Au-delà de notre combat pour une régularisation des marchés et des prix rémunérateurs et stables, la mobilisation sur les enjeux environnementaux et administratifs est tout aussi importante. Les multiples mobilisations de la FWA s'inscrivent dans un schéma cohérent qui vise à assurer la pérennité de notre profession.

La semaine prochaine, ce sont nos éleveurs de bovins qui se mobiliseront à leur tour pour témoigner des difficultés de leur secteur.

Comme elle l'a toujours été, la FWA est mobilisée sur tous les fronts et est particulièrement heureuse de la mobilisation solidaire de tous les secteurs agricoles autour de toutes les problématiques sur lesquelles nous menons nos actions

Le secteur porcin encore sur la sellette

Dans cet écho que j'écris cette semaine, je ne vous parlerai pas du résultat très décevant, voire méprisant, des propositions faites par la Commission européenne le 7 septembre dernier.

Lucien Royen

Je veux rendre hommage à tous nos dirigeants et à tous les membres pour le dévouement et l'énergie qu'ils ont déployés ces dernières semaines, que ce soit lors des réunions ou des manifestations. Tout cela était nécessaire pour maintenir la pression lors des négociations.

Comparativement aux décisions européennes, c'est au niveau national et régional que nous avons été le mieux entendus. C'est le résultat d'avoir négocié en front commun syndical. L'aide acquise ne sera pas suffisante mais est quand même plus importante qu'au niveau européen. Le secteur de l'élevage de porc, qui est les plus touché, même si nous ne sommes que quelques éleveurs en Wallonie, recevra pour la première fois une aide compensatoire. Une autre manifestation a eu lieu ce mercredi 23 septembre devant le Parlement de Wallonie. La raison: la surcharge administrative qui nous concerne dans la réglementation sur l'environnement.

Comme le souligne Christine Gonay, la présidente de la FWA de Liège: on trouve 280 textes légaux à vocation environnementale. Il faut absolument simplifier et faire confiance aux gens de la terre. Dernier point et rappel peut-être; si dans votre commune, vous avez subi des dégâts suite à la sécheresse du printemps, il faut dresser des constats. Dans ma commune, située au Pays de Herve, nous aurons réuni la commission dégâts le lundi 21 septembre pour faire le point. Pour ma part, je pense à une perte de 30%; la raison, une deuxième et troisièmes coupes très pauvres en quantité et au vu des analyses reçues, très pauvres en protéines. Cela va donc coûter en hiver pour équilibrer les rations.

PS: Pour l'obtention de l'aide par truie d'élevage, il est conseillé de prendre contact avec Ana Granados à la FWA.

ENGRAISSEMENT BOVINS - (R)ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Système **PROTEN 27** 0,235 €

pour découvrir les avantages de permettre aux bovins d'équilibrer
eux-mêmes leur ration selon leurs besoins en protéines - minéraux - vitamines
et profiter au maximum de l'appétence - volume - énergie de vos ensilages.

BONNE PANSE – MEILLEURE PERFORMANCE – SUPER FINITION !

Venez voir pour croire - Essayez pour comparer.
Avec le plaisir de vous inviter et vous visiter !

▸ Nico Rombouts 0495 220 273 ▸ Alexandre Manise 0474 710 399

S.A. 4 Epis - Rue Baron d'Obin, 21A
à 4219 Ambresin - Wasseiges

Du respect pour notre travail !

Dans les jours qui ont précédé la manifestation du 7 septembre, le journal l'Avenir a publié un article accusant la consommation de lait d'être la cause de nombreux problèmes de santé. Cet article comprenait aussi des informations erronées sur la manière dont sont pratiqués l'élevage et la traite chez nous. Au retour de la manifestation de Bruxelles, une colonne de tracteurs a fait un arrêt devant les locaux de l'Avenir où les agriculteurs et agricultrices ont pu rencontrer notamment le rédacteur en chef du journal. Cette rencontre constructive s'est soldée par l'accord de l'Avenir sur la publication dans ses pages d'une «carte blanche» remettant les pendules à l'heure. Voici le texte que nous avons rédigé et qui a été publié.

Anne Pétré

«L'article paru samedi dernier dans les pages de L'Avenir et intitulé « Une consommation de lait qui pose question » a provoqué l'indignation des producteurs et de nombreux consommateurs, qui nous ont contactés.

Une rencontre constructive entre une délégation de la Fédération Wallonne de l'Agriculture et la rédaction de l'Avenir a eu lieu au retour de la manifestation du 7 septembre. Nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est offerte dans cette carte blanche pour rappeler dans quelles conditions les agriculteurs travaillent. Soumis à de très nombreux contrôles de la qualité sanitaire de leurs produits, de leurs pratiques en matière d'environnement et de bien-être animal, les agriculteurs demandent que leur travail soit respecté. L'Afsca, les services de l'administration wallonne de l'Agriculture réalisent des contrôles réguliers dans nos exploitations afin de s'assurer que nous travaillons en respect des très nombreuses règles et normes qui encadrent notre secteur. Tout manquement à ces règles donne lieu à des sanctions notamment financières.

Les conditions d'élevage décrites dans l'article de samedi dernier ne correspondent en rien aux réalités de l'élevage laitier wallon.

La composition du lait livré par l'agriculteur est analysée systématiquement : la présence de signes d'une infection, d'une quelconque contamination, de substances médicamenteuses provoque le retrait et la destruction de la production concernée. En élevage tant viandeux que laitier, l'utilisation de médicaments est sévèrement contrôlée, tant en bio qu'en traditionnel. Toute action vétérinaire doit être consignée dans un registre (qui est soumis à contrôle). Lorsqu'un animal a reçu des soins médicamenteux, il est exclu de la chaine alimentaire pour plusieurs semaines, jusqu'à ce que toute trace du médicament soit éliminée de son organisme.

En grandes cultures, et productions de fruits et légumes, les agriculteurs pratiquent désormais des traitements phytosanitaires raisonnés : ils doivent justifier et noter dans un registre les raisons de l'intervention, les produits et doses utilisés. Ces pratiques et ce registre sont également contrôlés par l'administration.

Toutes ces normes, ces règles et ces contrôles alourdissent bien sûr le travail quotidien des agriculteurs. Conscients de leurs responsabilités envers nos concitoyens, et de la nécessité de continuer à évoluer vers plus de durabilité, les agriculteurs font les efforts qui s'imposent pour répondre à toutes ces exigences.

Les agriculteurs produisent une alimentation de qualité, gèrent les paysages et l'environnement, génèrent des emplois en amont et en aval de la production, participent à l'économie nationale par l'exportation de leurs produits... Le monde agricole ne peut plus accepter et ne supportera plus de lire, d'entendre, de voir dans nos médias, des informations fausses qui ne correspondent pas à sa façon de travailler ni à la haute qualité de ses produits. Nous demandons tout simplement que les médias respectent notre secteur et ses travailleurs.

Par ailleurs et pour conclure, nous voulons rappeler que nos produits sont les plus sévèrement contrôlés au monde, et que consommer des aliments de chez nous est la garantie d'acheter de la qualité. Pour conserver une agriculture familiale, des productions proches et de qualité, des fermes dans nos villages, des emplois locaux, pour préserver notre souveraineté alimentaire nous avons besoin du soutien des médias et de nos concitoyens. Nous invitons nos concitoyens à continuer à soutenir les agriculteurs de leur région en consommant de façon responsable et en privilégiant les produits de chez nous.»

Chronique syndicale radio

Mardi 29 septembre
Sur La Première, après les infos de 20h

Ana Granados et Martine Denijs interviendront sur le thème : «La diversification dans les fermes : une opportunité pour les agriculteurs, un trésor pour notre terroir»

Pas de miracle à Luxembourg

Les Ministres européens de l'Agriculture, réunis lors d'un Conseil informel à Luxembourg le 15 septembre dernier, ont poursuivi les discussions entamées lors du Conseil Agriculture extraordinaire du 7 septembre sur le paquet de mesures de 500 millions € de la Commission pour venir en aide aux secteurs de l'agriculture en difficulté, face à l'exigence des Etats membres d'obtenir plus de détails sur les aides à venir. Si Fernand Etgen, le Président en exercice du Conseil Agriculture s'est réjoui, à l'issue de la réunion, que la plupart des ministres aient accueilli favorablement, dans l'ensemble, les mesures annoncées, ce n'était pas le cas de la Belgique qui a notamment regretté, par la voix du Ministre Collin, l'absence de mesures structurelles tandis que son collègue Willy Borsus pointait pour sa part l'insuffisance du montant total du plan d'aide.

Marie-France Vienne

La traditionnelle photo de famille

Sur un total de 500 millions € d'aide, a expliqué le Commissaire Hogan, 420 millions iront à des aides ciblées, 30 millions pour la promotion des produits UE, lait et viande porcine, environ 30 millions pour l'aide aux réfugiés et environ 20 millions pour le stockage privé pour le lait, le fromage et la viande porcine.

Les ministres Joke Schauvliege, Willy Borsus et René Collin ont porté la voix de la Belgique lors de ce Conseil informel.

Montant des enveloppes nationales et répartition des aides

Le Commissaire à l'Agriculture a donc présenté le montant des enveloppes nationales avec 80% des 420 millions € qui sont alloués en tenant compte des quotas de production de lait des États membres en 2014. En ce qui concerne les 20% restants, il a été tenu compte de critères visant à aider les pays les plus touchés par la baisse des prix de la viande porcine et par l'impact de l'embargo sur les produits agroalimentaires de l'UE, des prix bas dans le secteur du lait et de la sécheresse de cet été. L'Allemagne et la France sont les principaux bénéficiaires des aides directes promises par la Commission puisqu'elles recevront respectivement 69 millions € et 62,9 millions. Ces deux pays sont suivis par le Royaume-Uni avec 36,07 millions. Loin du peloton de tête, la Belgique bénéficiera pour sa part de 13,05 millions. Elle est suivi par la Suède avec 8,22 millions ; la République tchèque, 11,16 millions. L'Autriche, 7 millions ; la Hongrie, 9,51 millions ; la Lettonie, 8,45 millions ; l'Estonie, 7,56 millions ; le Portugal, 4,76 millions ; la Slovaquie, 2,46 millions ; la Bulgarie, 6 millions ; la Croatie, 1,81 millions ; la Grèce, 2,26 millions ; la Slovénie, 1,37 million ; le Luxembourg, 0,67 million ; Chypre, 0,35 million et enfin Malte avec 0,12 million €.

Renforcement du stockage privé

L'aide au stockage privé de poudre de lait passera de 0,16 € par jour et par tonne à 0, 36€ par jour et par tonne. Cette aide pourra être versée pendant un an, contre entre 3 et 7 mois selon le régime actuel. Il sera possible de sortir du système de stockage après neuf mois avant la fin de la période, moyennant toutefois pénalité. Il n'y a officiellement pas de plafond fixé en quantités et ce même s'il existe un plafond budgétaire fixé par la Commission, mais les estimations font état de 100.000 tonnes de lait écrémé en poudre qui seraient concernées par cette aide au stockage privé, soit environ 10% de la production de l'UE. Le stockage privé de fromage devrait quant à lui concerner 100.000 tonnes avec des volumes alloués à chaque État membre : 25.000 tonnes pour l'Allemagne, 20.000 tonnes pour la France, 12.000 tonnes pour l'Italie et 8.700 tonnes pour les Pays-Bas pour ce qui concerne les principaux intéressés. Une aide forfaitaire de 15,57 €/tonne, plus 0,40€ par tonne et par jour sera accordée. Tous les pays ne recourront toutefois pas à cette mesure ce qui permettra aux quantités non utilisées d'être donc redistribuées après trois mois aux pays qui ont fait un meilleur usage du régime. La Commission propose aussi un nouveau régime de stockage privé pour la viande de porc. Le système de stockage utilisé début 2015 sera rendu, selon la Commission, plus efficace et plus attrayant. Le prix sera plus élevé avec 3,6 € par jour et par tonne, soit 20% de plus que le montant de mars 2015, et le champ d'application sera élargi au lard frais pour tenir compte de l'impact de l'embargo russe. Sur ce point, le Danemark a suggéré d'étendre le champ d'application aux graisses et aux abats tandis que la Belgique aurait préféré des mesures plus structurelles, comme l'abattage précoce de porcelets.

Des mesures largement insuffisantes pour la Belgique

Certains pays se sont interrogés sur les fonds réellement disponibles pour ces trois programmes qui sont les seules mesures de marché dans le plan de la Commission. En effet, avec 420 millions pour les aides ciblées et 30 millions respectivement pour la promotion et l'aide aux réfugiés, l'enveloppe pour le stockage semble plutôt plate. Pour le Ministre Collin, le montant de 420 millions € est dérisoire par rapport à l'ampleur de la crise. Il a estimé, à l'issue de la réunion, que le problème a été inversé en octroyant une quasi aumône aux éleveurs sans véritablement prendre à bras le corps la problématique essentielle du marché. Or, a-t-il stipulé devant la presse, au moment où l'UE traverse une crise de marché, il convient de développer des outils qui solutionnent justement le déséquilibre de ce marché. La réponse de la Commission en termes de stockage privé est selon lui, largement insuffisante. Le Ministre Collin a également marqué son insatisfaction quant à l'absence de mesures structurelles tout en saluant l'installation d'un groupe d'Experts de haut niveau qui sera chargé d'examiner des pistes d'interventions au niveau du marché.

… Et pour le Copa

Le Copa a déploré notamment le manque de mesures pour le porc et le peu d'attention porté au secteur de la viande bovine. Pour le lait, il regrette que le prix d'intervention n'ait pas été réactualisé et note que l'aide prévue sera payée par les producteurs eux-mêmes, via le superprélèvement. Le Copa a néanmoins salué le versement anticipé des paiements directs à l'automne, la création d'un groupe à haut niveau pour garantir des règles équitables de la concurrence et le renforcement des programmes de promotion. Il souligne aussi que la réouverture du commerce de la viande porcine et du lait avec la Russie doit être une priorité.

Prix d'intervention et avances sur paiement

Au cas où le dispositif du stockage privé ne porterait pas rapidement ses fruits, plusieurs pays, dont la Belgique, ont plaidé pour un relèvement du prix d'intervention sur la poudre de lait, une mesure qui reste, selon certains, le meilleur dispositif en termes d'efficacité budgétaire face à la crise. Mais qui se heurte au refus de la Commission et qui va à l'encontre de certains pays libéraux comme le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas. Les pays seront autorisés à verser de manière anticipée, au 16 octobre au lieu de décembre jusqu'à 70% des paiements directs, y compris des aides couplées facultatives et des aides aux jeunes agriculteurs, et jusqu'à 85% des paiements dans le cadre des programmes de développement rural. Les règles actuelles permettent aux États membres de faire une avance de maximum 50% des paiements directs et 75% des soutiens de développement rural. Le Commissaire Hogan a fait une concession en acceptant que les avances puissent être versées lorsque les contrôles administratifs seront terminés. Il ne faudra pas attendre que tous les contrôles sur le terrain soient effectués. Mais il s'agit d'une dérogation exceptionnelle, insiste la Commission. Les nouvelles règles sur les avances doivent être adoptées via des actes d'exécution.

Promotion et aides d'Etat

Il est également prévu un financement supplémentaire pour la promotion, au sein de l'UE et dans les pays tiers, des produits laitiers et de la viande de porc. La Commission va augmenter de 30 millions le budget 2016, en plus des 81 millions d'euros déjà prévus. Plusieurs pays, comme l'Italie, la Pologne et la Finlande, ont demandé de pouvoir avoir plus de flexibilité pour verser des aides nationales au-delà des plafonds de minimi prévus. La Commission va évaluer la possibilité d'autoriser les pays qui le souhaitent à fournir une aide nationale complémentaire pour augmenter le soutien au titre des aides ciblées. Seuls, à nouveau les pays libéraux sont très réticents sur le versement d'aides d'État.

Les premières mesures entreront en vigueur mi-octobre et les Ministres feront le point sur leurs effets lors du Conseil du 16 novembre prochain …

PROTÉGEZ VOS ENSILAGES DE MAÏS
Pour votre silo de maïs
NUTRILOR
Supplémenté en plantes
Stimulez l'immunité de vos animaux grâce aux innovations NUTRILOR
TENEURS:
• 500 mg/Kg IODE (sous forme Iodure de potassium pour une disponibilité maximale)
• 50 mg/Kg SELENIUM
BOVILOR® I/Se
Le Bovilor I/Se est un sel enrichi en IODE, SELENIUM et plantes bactériostatiques. Il peut être distribué comme un sel normal afin d'apporter le SELENIUM et l'IODE nécessaires au maintien de bonnes performances d'élevage de votre troupeau.
Mode d'emploi: - Bovilor i/Se remplace le sel classique: 50 à 100 gr/jour/animal après le vêlage. - Bovilor I/Se peut être incorporé dans l'ensilage d'herbe à raison de 2kg/tonne et entre 50 et 100 kg/Ha d'ensilage de maïs.
Eucalyptus
Lavande
Origan
Thym
Le Bovilor I/Se contient un noyau de plantes destiné à contrôler le développement des bactéries pathogènes dans les silos et le rumen des animaux.
Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition
Nicolas LEROY: 0478/54.65.24 - Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96 - Arnaud CLAUSE: 0498/97.97.60
Mathieu BINET: 0497/55.35.06 - Romain DE BUYL: 0497/55.35.06
ETS P. LALOUX s.a.
Zone industrielle de Sclayn-Anton • B-5600 ANDENNE
Tél. 085/894.60.36 - Fax 085/84.91.09 • e-mail: nutrilor@skynet.be
1538-03jsht

Session plénière du Parlement européen: «l'accord à 500 millions est insuffisant et inadéquat»

«500 millions d'euros ce peut être impressionnant en apparence, mais pour l'ensemble de l'UE c'est vraiment peu par rapport à l'ampleur de la crise»: tel est en substance le leitmotiv de la plupart des commentaires formulés par les parlementaires européens lors de leur session plénière à Bruxelles le 16 septembre dernier. Répondant aux diverses critiques qui lui ont été adressées, le commissaire à l'agriculture Phil Hogan a néanmoins campé fermement sur sa position: la PAC doit rester orientée vers le marché et il importe de ne pas donner aux agriculteurs des signaux contraires aux signaux du marché. Ce à quoi d'aucun ont répondu qu'une PAC qui ne sert qu'à libéraliser ne sert en fait à pas grand-chose... Quelques échos de la session plénière du 16 septembre.

Richard Cydzik

Dans leurs déclarations préalables, le président luxembourgeois du Conseil, Fernand Etgen, tout comme le commissaire à l'agriculture Phil Hogan ont défendu l'accord prévoyant une enveloppe de 500 millions d'euros obtenu le 7 septembre à Bruxelles. Tous deux ont expliqué que cet accord permettra de soulager les problèmes de trésorerie des exploitations et contribuera à stabiliser les marchés.... C'est le sens des avances sur paiements directs, du renforcement des mesures de stockage, de la stimulation des politiques de promotion des exportations. Ainsi que des 420 millions d'euros mis à disposition des Etats, en provenance des prélèvements perçus pour dépassement des quotas laitiers en 2014. Le commissaire Hogan a ajouté que les fonds ont été attribués selon une clé de répartition juste à ses yeux, et a rappelé l'engagement pris par le président de la Commission Jean-Claude Juncker de «ne jamais abandonner les agriculteurs à leur sort».

Critiques quasi-unanimes

Quasiment tous les europarlementaires ont critiqué l'insuffisance et l'inadéquation des moyens déployés en regard de l'ampleur de la crise. Les commentaires les moins sévères émanaient logiquement des rangs des démocrates-chrétiens du PPE, le parti de MM Juncker et Hogan ... Néanmoins, même l'Allemand Albert Dess, a au nom du PPE, a plaidé pour la recherche de nouveaux instruments, plus originaux, pour parer à la crise, les solutions imaginées par la Commission ressemblant trop, à s'y méprendre, aux instruments du siècle passé (stockage, etc.).

Même son de cloche de la part du conservateur irlandais James Nicholson pour qui des mesures structurelles sont nécessaires pour faire face à une volatilité devenue elle aussi structurelle. En outre, même les mesures de court terme proposées mettront du temps à exercer leurs effets, à la fois sur la trésorerie des exploitations et sur les marchés.

Bové déchire l'accord ...

Le représentant du groupe Gauche Unie (extrême-gauche) soulignait les montants dérisoires dévolus à chaque Etat membre (12 millions pour la Belgique). Pour lui aussi, la crise représente une opportunité pour la Commission d'empoigner à bras le corps le problème de fond, soit une volatilité structurelle qui ballotte les producteurs d'une extrémité à l'autre, n'autorisant aucune prévisibilité.

Pour José Bové au nom des Verts européens, 420 millions d'euros pour le lait, cela représente à peine 2 ou 3 eurocents par litre pour les producteurs alors que ceux-ci font face à des pertes de 10 à 20 eurocents par litre produit! «J'ai honte des Ministres de l'agriculture, j'ai honte de la Commission européenne, qui ont osé avaliser un document irresponsable». Et M Bové de déchirer publiquement ledit document dans un geste théâtral. Pour Bové, comme pour beaucoup d'autres députés, les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur production.

Nombre de parlementaires, tous partis confondus, s'en sont pris aux responsables politiques qui se sont lancés dans une politique de sanctions punitives à l'égard de la Russie, «ce ne sont pas eux ni les eurocrates qui subissent aujourd'hui les effets catastrophiques de l'embargo russe».

Trop peu, trop tard ...

Pour le démocrate-chrétien polonais Siekierski, par ailleurs président de la Comagri (commission de l'agriculture du PE, qui à ce titre a participé au Conseil informel de Luxembourg), l'enveloppe de 500 millions d'euros» est un pas dans la bonne direction, mais il vient trop tard...» «Des montants plus importants seraient nécessaires maintenant. Cela coûte toujours plus cher quand on intervient trop tard».

Siekierski considère que les 28 millions qui reviendront à la Pologne représentent une goutte d'eau dans un océan de pertes, car les producteurs polonais - comme d'autres pays d'Europe centrale - ont connu de surcroît une sécheresse qui a occasionné des dégâts pour plus d'un milliard d'euros.

L'Italien Borghezo (ENF, extrême droite, Marine Le Pen) estime que l'on a sauvé les banques lors de la crise de 2008 à coup de centaines de milliards d'euros, tandis que l'on a peine à rassembler quelques millions pour un secteur aussi stratégique que l'agriculture. Ce à quoi le Commissaire Hogan devait rétorquer, sans difficulté que le budget de la Pac est de 40 milliards d'euros par an...

Mesures «sparadrap»

L'Espagnole Aguilera (sociale démocrate) a répété que le problème de l'agriculture est désormais structurel, actuellement en phase de surproduction. Les mesures conjoncturelles adoptées relèvent dans ces conditions de l'ordre du cosmétique.

Voix discordante? En tout cas qui ne manque pas de cynisme, celle du Conservateur britannique Ashworth selon qui la crise actuelle pourra servir pour assainir le secteur agricole européen... A l'avenir, il sera ainsi mieux à même de surmonter les crises, d'être plus «résilient» ....

Diverses voix se sont élevées pour dénoncer la répartition inéquitable des revenus au sein de la chaîne alimentaire, ainsi que la faiblesse des propositions concrètes de la Commission en la matière. Divers parlementaires ont mis en cause les marges excessives de l'industrie alimentaire et de la grande distribution. On relèvera que l'euro parlementaire néérlandaise Schreijer-Pierik a cité comme modèle la concertation chaîne mise en place en Belgique, en invitant les autres Etats membres et l'Union à s'en inspirer... Preuve que la Belgique ne doit pas toujours faire preuve d'une humilité excessive.

Tarabella: non à la destruction des régulations

Certains parlementaires mettent en cause le manque de perspicacité du Commissaire Hogan qui, en juillet dernier, affirmait encore avec aplomb que le secteur agricole n'était pas en crise...

Notre compatriote Marc Tarabella a quant à lui mis en cause la proposition européenne de recherche de nouveaux débouchés à l'exportation ... «Le monde regorge de lait, partout règne la surproduction...» Et Tarabella de rappeler qu'en janvier dernier la crise actuelle était déjà prévisible: les quotas n'étaient pas encore démantelés en janvier que l'on enregistrait une augmentation de la production de 4,5 % dans l'UE (8 % en Nouvelle-Zélande»). Imprévoyance ou aveuglement coupables de la Commission, rien n'a été mis en place pour succéder aux quotas.

Dans ces conditions, conclut M. Tarabella, c'est l'ensemble du processus de destruction des régulations auquel se livre l'Europe libérale qui doit être pointé du doigt.

Insuffisance, inadéquation, tendances déréglementatrices mises en cause: telle fut ainsi la tonalité de la majeure partie des commentaires parlementaires lors de la séance plénière consacrée aux réponses européennes à la crise agricole. En regard, les déclarations du Commissaire Hogan furent à vrai dire bien timides, se limitant en gros à la défense des sacro-saintes lois du marché: en conséquence refus de prix de soutien trop attractifs, ainsi que de toute esquisse de politique de limitation et/ou régulation de l'offre. Comptons que la situation ne se sera pas trop aggravée d'ici le prochain Conseil des Ministres de l'agriculture en novembre.

-10%
TOUS LES SAMEDIS MATINS
8h30 à 12h POUR LES ENLÈVEMENTS
PAIEMENT COMPTANT
(bancontact possible)
FILMS D'ENSILAGE • SOUS-FILMS À VIDE •
FILETS DE PROTECTION •
SANGLES • SACS SILO • TISSUBEL
Représentant pour la Wallonie & adresse d'enlèvement:
Georges Duchemin, Rue Taillée Voie 2, 6230 Buzet Tel.: 0497 91 88 60
pype
AGRO & GEO
TEXTILES
www.pypeagt.be
Meensesteenweg 262, 8890 Dadizele TEL. 056 50 15 50

«Air pur en Europe» poursuivra sa route

Le Commissaire européen à l'Environnement a confirmé que le processus législatif en cours sur la révision de la directive relative aux plafonds nationaux d'émission (NEC) en vue d'améliorer la qualité de l'air se poursuivra.

Cette proposition présentée en décembre 2013 dans le cadre du paquet législatif «Air pur en Europe», ne sera pas retirée, comme l'avait envisagé la Commission, même s'il elle s'en défend aujourd'hui. Elle sera juste amendée après la première lecture. Selon le Commissaire, elle prendra en compte les positions des co-législateurs, reflétera les synergies avec les politiques de l'énergie et du climat, se concentrera aussi sur la réduction de la charge administrative, mais sans compromettre les objectifs à atteindre. Il a toutefois reconnu qu'il existait encore des problèmes à résoudre et qu'il était important de maintenir un niveau élevé d'ambition pour réduire les graves impacts sur la santé publique.

La proposition de directive révisée sur la table du Parlement et du Conseil fixe des plafonds plus stricts pour les six principaux polluants à l'horizon 2025 à respecter en 2030 et introduisant des dispositions concernant le méthane et l'ammoniaque. Lors du premier débat politique au Conseil Environnement, le 12 juin dernier, les ministres avaient fait part de leurs préoccupations quant au niveau d'ambition jugé trop élevé et plusieurs délégations avaient demandé une analyse d'impact plus approfondie de la proposition, notamment dans le secteur agricole. Le projet de retrait de la proposition avait néanmoins suscité un tollé général, y compris au Conseil, même si de nombreux États membres ont le plus grand mal à respecter les dispositions de la législation existante. Le Commissaire à l'Environnement a assuré aux eurodéputés que la Commission européenne s'emploiera à faciliter l'obtention de l'accord en première lecture escompté sur la proposition de nouvelle directive visant à réduire la pollution par le dioxyde de soufre et les microparticules provenant des installations de combustion de taille moyenne - texte qui fait également partie du paquet 'Air pur en Europe'.

La Foire de Battice 2015 en images...

Le premier week-end de septembre est toujours important sur le plateau herbager. La Foire de Battice est un événement que ne rateraient pour rien au monde les agriculteurs de la région.
Voici quelques images de l'édition 2015.

La présidente provinciale de l'UAW, Véronic Stas, lors de l'inauguration

Il y a toujours du monde à l'inauguration de la Foire de Battice

Et beaucoup de visages connus! (Marianne Schillings, Lucien Royen, Benoît Charlier)

Au premier rang, les Ministres Borsus et Collin ainsi que le député wallon et Bourgmestre de Herve P-Y. Jeholet

L'inauguration du chapiteau «promotion de la viande bovine»: le président de la commission Productions Animales FWA, Henri Herman et le Ministre Collin

Les couleurs de la FWA sont là: nos président(e)s Daniel Coulonval et Marianne Streel, et Yvan Hayez, Secrétaire général

NUTRILOR
NUTRITION - SANTÉ ANIMALE

Conservateur d'ensilage pour maïs

NUPROSIL
(antimoisissures)

- **Présentation:**
  - liquide
- **Conditionnement:**
  - bidons de 20 kg
  - fûts de 200 kg

- **Mode et dose d'emploi:**
  - dans la masse: 1 kg/tonne + 5 litres d'eau
  - en couverture: 1,75 l/m² + 7 litres d'eau
- **Composition:**
  acide propionique liquide 99%

A recommander contre moisissures

9998891 7/3814 crt

LA RÉFÉRENCE EN NUTRITION SANTÉ BOVINE

NUTRILOR

Zone industrielle de SCLAYN-ANTON
5300 ANDENNE
Tél. 085/84.60.36 • Fax 085/84.91.09

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition:
- ***Nicolas LEROY: 0478/54.65.24***
- ***Arnaud CLAUSE: 0498/97.97.60***
- ***Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96***
- ***Mathieu BINET: 0497/28.25.94***
- ***Romain DE BUYL: 0497/55.35.06***

Dufrais: 20 ans d'une filière qui plait aux éleveurs bovins

Voici tout juste 20 ans que Dufrais, filiale du groupe Detry, a lancé sa filière bœuf à laquelle adhèrent 50 éleveurs partenaires. L'entreprise aubeloise a profité de cet anniversaire pour annoncer, en présence du ministre Collin, le lancement du concept «Génisse d'Ardenne» en réponse à la demande d'un nombre croissant de consommateurs pour une viande plus rouge, plus persillée et au goût plus prononcé.

Bernard Kersten

Après avoir présenté son élevage, Claude Piron a profité de la visite du ministre Collin pour lui faire part des difficultés que connaissent actuellement les producteurs de viande bovine.

Ce n'est pas d'hier que les consommateurs se montrent soucieux de l'origine de leur alimentation et de la façon dont elle est produite.

C'est pour répondre à cette demande qu'il y a 20 ans déjà, Dufrais a mis sur pied sa propre filière de viande bovine. Et les dirigeants de l'entreprise d'insister: «en partenariat avec les éleveurs!» qui sont aujourd'hui une cinquantaine.

Ceux-ci doivent répondre à des exigences précises et s'engager à respecter un certain nombre de critères. C'est ainsi notamment que les animaux produits seront de race Blanc-bleu Belge et que la ferme disposera de suffisamment de surface fourragère pour assurer une alimentation naturelle.

C'est surtout dans la période de finition que les exigences se précisent. Trois à quatre mois avant son abattage, prévu à un poids carcasse de 450 à 500 kg, le taurillon est nourri selon une formule commune, parfois bien différente des concentrés du commerce puisque réalisée exclusivement à base de produits locaux. On y retrouve notamment des pulpes de betteraves (plus tout à fait locales il est vrai), de céréales, de germe de maïs et surtout de graines de lin.

Ces dernières n'ont pas pour seul effet de rendre le poil de la bête particulièrement brillant mais elles auraient aussi une influence sur la saveur de la viande. Et puis surtout, cet apport de lin permet de maintenir la teneur élevée en oméga 3 acquise par la viande durant toute la période de pâturage de l'animal.

Un partenariat «win-win»

Pour l'éleveur, s'inscrire dans la démarche de Dufrais suppose donc un certain nombre d'exigences mais chez Dufrais on affirme qu'il s'agit néanmoins d'un partenariat «win-win» ou, si on est allergique aux expressions anglophones, d'une collaboration où tout le monde s'y retrouve.

C'est ainsi que pour l'éleveur, la filière lui offre la garantie d'un débouché stable pour l'ensemble de sa production de taurillons. C'est aussi la gratification de savoir pour qui il travaille et de connaître la destination de ses bêtes. La filière a en effet créé une sorte de circuit court à tel point que souvent, une boucherie commercialise une viande toujours issue du ou des mêmes élevages.

En ce qui concerne le prix, qui est finalement l'élément déterminant, les choses sont moins précises. Il n'y a par exemple aucune garantie d'un prix minimum ou d'un surprix fixe par rapport au marché, mais Dufrais s'engage cependant sur la transparence et aussi sur une certaine stabilité des prix. Sur le terrain, les éleveurs semblent satisfaits comme en témoigne leur fidélisation. «L'éleveur qui ne serait pas satisfait du prix offert est parfaitement libre de quitter la filière s'il le désire mais en pratique nous constatons qu'il est très rare qu'ils s'en aillent», précise Gary Detry.

Claude Piron, un nouveau venu

Si certains sont dans la filière depuis ses débuts, c'est pourtant chez un nouveau venu que Dufrais a choisi d'organiser la rencontre avec la presse et le ministre régional de l'agriculture, René Collin. Il n'y a en effet que quelques mois que la s.a. Ferme Piron de Borlez a rejoint la filière Dufrais.

Si ce partenariat récent est né d'un hasard de rencontres (un voisin de Claude Piron est gérant d'un AD Delhaize dont la boucherie est servie par Dufrais), il semble cependant couler de source tant les approches des uns et des autres sont similaires.

Depuis toujours, Claude Piron est très attentif à l'alimentation de son cheptel qui compte aujourd'hui 165 têtes, toutes de race Blanc-bleu Belge. Ainsi, très tôt il s'est équipé d'une mélangeuse-distributrice, à une époque où beaucoup pensaient qu'un tel équipement ne pouvait se justifier que pour l'alimentation des vaches laitières. Rien de plus faux pour Claude qui aime peser, mesurer, doser... Et mélanger! Ce mélange lui permet notamment de valoriser les fourrages produits à la ferme (maïs, froment, orge, épeautre...).

Pour répondre au cahier des charges de Dufrais il a dû quelque peu adapter la ration de finition de ses taurillons mais certainement pas la revoir de fond en comble. C'est que sa ligne de conduite était déjà proche de celle prônée par Dufrais à savoir, une alimentation traditionnelle, basée sur la valorisation des fourrages produits à la ferme et complémentée par des produits locaux.

Génisse d'Ardenne

En termes de production de viande bovine, la race Blanc-bleu Belge dispose de nombreux atouts. Pour la filière, on peut citer le rendement d'abattage, le rendement carcasse ou encore la proportion de viande noble. Quant au consommateur, il retiendra surtout une tendreté incomparable mais on pourrait également ajouter les avantages diététiques d'une viande maigre et, détail souvent moins connu, une sensibilité à l'oxydation et à l'altération moins élevée que dans d'autres races comme l'ont mis en évidence des travaux de l'Ulg.

Toute médaille a cependant son revers et un nombre croissant de consommateurs reproche à la viande issue d'animaux BBB de manquer de saveur. Il ne faut d'ailleurs pas chercher plus loin l'origine du succès grandissant des viandes issues de races «exotiques».

C'est pour répondre à cette critique que Dufrais a décidé, à côté de sa filière bœuf traditionnelle, de s'engager dans la production et la commercialisation d'un autre type de viande : la «Génisse d'Ardenne».

Il s'agira de viande issue de génisse Blanc-bleu Belge d'un ou deux veaux. Ce choix, on s'en doute, est essentiellement guidé par un objectif de qualité gustative de la viande. La bête de 4 à 6 ans est à la fois mature (elle a fini sa croissance) et encore suffisamment jeune pour encore produire une viande tendre. La viande sera plus rouge (la viande issue d'une femelle est plus riche en myoglobine et donc plus rouge), plus mature et plus persillée. Sont goût sera donc forcément plus prononcé.

Dans un premier temps, seules 8 boucheries seront approvisionnées en «génisses d'Ardenne», des animaux issus de fermes wallonnes dont au moins 70% de la superficie est consacrée à l'herbe. Il s'agit donc d'animaux ayant fréquenté de grands espaces ce qui, outre le bien-être leur apporte non seulement une santé supérieure (aplomb, vivacité) mais aussi une meilleure réponse à la période de finition. Cette dernière se base sur l'aliment de finition traditionnel utilisé par la filière Dufrais maintenant ou renforçant le statut en acides gras en Oméga3 apportés en prairie, grâce à sa formule basée sur la plaquette et la graine de lin.

La croissance de l'animal étant terminée lors de sa finition, toute l'énergie de la ration sert à produire une viande offrant un éclatement musculaire, persillée de gras.

Tout en étant certain de consommer un produit de qualité, 100% local, le consommateur pourra donc opter pour une viande maigre, tendre et claire ou pour une viande plus rouge, plus persillée, au goût plus prononcé.

Claude Piron (au centre) est attentif à l'alimentation de son bétail et à la valorisation des aliments produits à la ferme. Encore aux études, son fils Baptiste (à gauche) est déjà très impliqué dans le suivi du troupeau.

Dufrais au sein du groupe Detry

Créée en 1963 par les 4 frères Detry, l'entreprise éponyme est progressivement devenue un poids lourd du secteur agroalimentaire, spécialement dans la filière viande. Ayant cédé ces dernières années des activités telles que la fabrication d'aliments (Carnipor) ou l'abattage et la découpe (abattoir d'Aubel), ce qui est entretemps devenu le groupe Detry ne peut plus à présent se targuer de contrôler la filière «de la fourche à la fourchette» mais son recentrage sur les activités d'aval ne l'a pas empêché de poursuivre son développement, au contraire. Aujourd'hui, le groupe Detry, ce sont 11 sociétés, 1.200 personnes employées et 216 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Avant tout présente dans le rayon boucherie des supermarchés, la SA Dufrais a été lancée en 1967 par Edouard, le plus jeune des frères Detry et est aujourd'hui dirigée par sa fille Manon et son fils Gary.

Via 73 boucheries-charcuteries implantées au cœur de la grande distribution, Dufrais découpe et commercialise auprès des consommateurs une vaste gamme de produits de viande frais. La société emploie 550 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 65 millions d'euros.

Edouard, Manon et Gary Detry devant le rayon boucherie de l'AD Delhaize de Hannut, une des 8 boucheries proposant la «Génisse d'Ardenne»

Luxembourg : la députée provinciale visite une exploitation bovine familiale

Il y a quelques jours, à l'initiative de la firme Veviba, la famille Pierlot, dont Madame Monique Pierlot est une membre très active de la commission 'productions animales' de la FWA recevait Madame Thérèse Mahy, députée provinciale à l'agriculture en province de Luxembourg. Ce fut l'occasion pour la députée provinciale de rencontrer de manière privilégiée une famille d'éleveurs qui travaillent depuis plusieurs générations avec passion dans le secteur de viande bovine.

Marie-Laurence Semaille

Une exploitation 100 % familiale- 0 % industrielle !

Monsieur Patrick Pierlot et sa maman Monique ont ainsi expliqué à Madame Mahy l'évolution et parfois les bouleversements que l'élevage bovin a connu depuis que sa famille gère l'exploitation. D'ailleurs, leur exploitation n'a cessé d'évoluer, de grandir et de s'adapter en se spécialisant dans l'élevage viandeux.

L'exploitation aujourd'hui, c'est :

- Bétail : Vaches allaitantes, le veau va en prairie avec sa mère et est sevré vers 8 mois, les mâles sont : soit engraissés ailleurs, soit engraissés sur l'exploitation, soit utilisés en élevage, les femelles sont utilisées pour le remplacement des vaches réformées.

- Main d'œuvre : Monique, Pol-Emile et leur fils Patrick, qui les a rejoints à 18 ans, après avoir terminé ses études à l'école de Saint-Quentin.

- Organisation du travail : chacun a ses tâches, chacun fait confiance aux autres, les décisions importantes se prennent ensemble.

- Race du bétail : Blanc-Bleu Belge (avant : BBB mixte, puis arrêt de la traite). La race BBB est une race locale, du terroir, de bonne qualité, succulente, diététique, tendre et maigre.

Une attention particulière est donnée au bien-être animal : paillage, espace, eau, luminosité, petits boxes permettant d'isoler un animal, espaces réservés aux veaux, système de raclage permettant de nettoyer facilement les boxes (tous les 3 jours), système de ventilation permettant d'aspirer l'air froid de l'extérieur vers l'intérieur et de rejeter l'air chaud ...

Après un petit tour dans les prés, la députée provinciale a pu partager un moment de convivialité comme seules, les dames des UAW savent les organiser.

A cette occasion, il a été rappelé par les producteurs présents que 85 % des exploitations bovines viandeuse sont en race BBB. Les taureaux engraissés (AS2) sont commercialisés presque uniquement sur le marché intérieur (peu d'exportations). Concernant les vaches, une partie d'entre elles sont exportées, notamment vers la France, qui est déficitaire en viande de vache. Notre marché est relativement fermé, mais il n'est pas pour autant à considérer comme un marché de niche. On constate qu'il y a de plus en plus de viandes étrangères présentes sur notre marché, surtout dans le secteur Horeca. Il s'agit là d'un volet sur lequel la Province peut agir, pour contribuer à essayer de récupérer ce marché. Sur le marché de la viande belge, il y a de quoi satisfaire « tous les goûts », donc, il n'est pas nécessaire d'aller chercher de la viande ailleurs.

Tous les producteurs sont d'accord : la promotion autour de la viande bovine n'est pas suffisante. Le secteur est victime de clichés qu'il faut absolument combattre. Trop souvent, la viande est considérée comme un produit d'appel.

Dans nos magasins, le prix de la viande bovine est 30% moins cher qu'en France ! Mais ici, il y a une forte concurrence entre magasins, ce qui engendre un écrasement des prix. En Belgique, les bovins BBB en AS2 sont payés environ 5 €/kg carcasse, alors qu'en France ils le sont à 6,20-6,50 €/kg carcasse. Dans notre pays, il manque facilement 0,50 euros. Ce manque de rentabilité ne facilite bien évidemment pas la reprise par les jeunes ! C'est donc l'avenir de la filière bovine dans la province qui est en jeu ! Beaucoup de jeunes aiment le métier d'agriculteur mais ils n'osent pas reprendre. Or, les jeunes qui partent dans d'autres secteurs ne reviendront jamais dans l'agriculture.

Les producteurs sensibilisent également la députée provinciale à la surcharge de travail administratif. La Province devrait ouvrir une ferme virtuelle pour se rendre compte de tous les courriers qu'un agriculteur reçoit ! Il faut de nombreuses compétences pour gérer tout l'administratif. Les personnes employées par l'administration ne sont pas au courant de tout, alors qu'un agriculteur doit tout maitriser et est censé connaitre toutes les réglementations !

Madame Pierlot conclut la discussion en remerciant chaleureusement Madame Mahy pour sa visite ainsi que tous les producteurs qui l'ont accompagnée. Elle espère que cette visite pourra lui servir de support technique et de référentiel de terrain dans toutes les chantiers et missions qu'elle aura à mener en tant que députée provinciale en lien avec l'élevage bovin et l'agriculture familiale.

Madame MAHY clôture la matinée en remerciant la famille Pierlot, ainsi que toutes les personnes présentes. Elle précise qu'elle est venue pour s'informer, se nourrir, et qu'elle souhaite donner une suite à cette rencontre en réfléchissant à ce que la Province peut faire pour soutenir le secteur et valoriser encore mieux les richesses de l'agriculture familiale. Elle ajoute qu'elle sera un relais vers le Ministre wallon de l'Agriculture et qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter.

La viande lituanienne s'exportera aux Etats-Unis

Les Etats-Unis viennent de reconnaître les mesures de contrôles sanitaires lituaniennes équivalentes aux leurs, ce qui permettra à la Lituanie de pouvoir très bientôt y exporter sa viande. Une décision devrait ouvrir de nouveaux marchés, après la fermeture des frontières russes.

Les États-Unis ont confirmé leur intention d'ouvrir leur marché aux exportations de viande de bœuf, de porc, de mouton et de chèvre ainsi que de leurs produits dérivés en provenance de Lituanie. Lors de son adhésion à l'UE en 2004, Vilnius a initialement demandé l'autorisation d'exporter de la viande, de la volaille et des produits à base d'œufs vers les Etats-Unis. Cette demande avait été modifiée en janvier 2012 pour la limiter à la viande et ses produits. Le Service de sécurité et d'inspection des aliments des États-Unis (FSIS) a alors commencé à évaluer le régime d'inspection de la Lituanie pour déterminer s'il pouvait être considéré comme équivalent à celui en vigueur outre-Atlantique. Le FSIS a conclu que les mesures en place pour assurer la sûreté alimentaire, l'analyse des risques et les tests de contrôle microbiologique étaient suffisantes pour atteindre le niveau de protection de la santé publique requis par les États-Unis. Une bonne nouvelle pour la Lituanie dont les exportations, en particulier de porc, sont fortement affectées par l'embargo imposé depuis août 2014 par la Russie sur les produits agroalimentaires de l'UE. Les Commissaires Hogan et Malmström ont salué cette annonce, synonyme de reconnaissance des mesures robustes, mises en place par l'UE pour lutter contre les maladies animales et garantir une transformation sûre des aliments de la ferme à la fourchette.

Demandes d'engagements MAE et BIO pour 2016

D'ici le 31 octobre 2015, il vous sera possible de vous engager dans une ou plusieurs mesures agro-environnementales ou en agriculture biologique pour une période de 5 ans avec engagement effectif au 1er janvier 2016.
Pour se faire, mais aussi pour renouveler des engagements venant à échéance, vous allez devoir introduire une demande d'aide auprès de votre direction extérieure et ce, avant le 31 octobre 2015.

Pour rappel, si vous n'introduisez pas de demande d'aide, vous ne pourrez solliciter le paiement de ces aides dans votre déclaration de superficie de 2016. Toutes les méthodes MAE prévues dans le nouveau PwDR 2014-2020 seront accessibles aux agriculteurs mais attention certaines mesures requièrent un avis technique délivré par l'asbl Natagriwal (010/473771). Cet avis technique devra être rentré pour le 31 décembre 2015 au plus tard. Pour le bio, vous devrez avoir notifié votre activité auprès d'un organisme certificateur également pour le 31 décembre 2015. Les formulaires de demandes MAE/BIO devraient être accessibles prochainement dans les services extérieurs de l'Administration de l'agriculture ainsi qu'une notice explicative. Attention, aucun courrier d'avertissement ne sera envoyé aux agriculteurs pour leur signifier la fin de certains de leurs engagements de 5 ans MAE /BIO datant de 2010.

Dès lors, vérifiez bien la date de vos fins d'engagements MAE ou BIO qui est indiquée dans votre déclaration de superficie et procédez, si vous le souhaitez, au renouvellement de vos contrats arrivant à échéance. Ne trainez pas car la période d'engagement est limitée à 1 mois seulement. L'ensemble des mesures du programme MAE seront présentées dans le prochain journal Plein Champ.

ZOOM DE LA FWA

■ La FWA déplore que les agriculteurs dont les contrats arrivent à échéance ne soient pas avertis personnellement. Cette information aurait été d'autant plus utile que les engagements en cours ont tous été prolongés de 9 mois et que certains risquent d'oublier qu'ils doivent renouveler maintenant et non pas au moment de la déclaration de superficie. La FWA regrette également que le vade-mecum précisant les modalités d'accès et techniques des nouvelles méthodes ciblées MAE ne soit toujours pas disponible. L'agriculteur qui voudrait s'investir dans une de ces nouvelles MAE (parcelle inondable, parcelle aménagée et plan d'action environnemental) ne sait même pas quelles seront les obligations et ce, 40 jours avant de s'y engager !

■ De même, alors qu'il ne reste que 40 jours, la FWA constate que les formulaires de demandes MAE/BIO, ainsi que la notice explicative ne sont toujours pas disponibles au moment de boucler cette édition. C'est inadmissible. La FWA exige que ces formulaires soient mis à dispositions dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, elle se verra contrainte de solliciter un report de la date d'introduction des demandes. Enfin, la FWA souhaite que la date d'introduction des avis techniques concernant les mesures ciblées MAE soit reportée au 31 mars 2016.

Collectes de pneus en provinces de Namur, Luxembourg et Liège

Des actions de collecte de pneus «de silos» sont actuellement en cours en provinces de Namur, de Luxembourg et dans quelques communes de la province de Liège. Bénéficiant d'intervention des pouvoirs publics, ces collectes permettent de se débarrasser de pneus jadis utilisés pour la couverture des silos à des conditions plus avantageuses.

Bernard Kersten

Des collectes de pneus de silos sont actuellement organisées dans différentes provinces. Ne passez pas à côté de cette occasion de vous débarrasser de vos pneus à des conditions plus avantageuses

Les pneus usagés constituent un moyen pratique de lester les bâches de silos et pendant des décennies, le secteur automobile y a vu là une opportunité de se débarrasser de cet encombrant déchet sans bourse délier.

Toutefois, pour tous ceux qui ont cessé, ou tout simplement réduit leurs activités d'élevage, voire même opté pour d'autres modes de stockage du fourrage, se pose alors le problème de l'élimination de ces pneus dont plus personne ne veut.

Le prix à payer pour se débarrasser d'un pneu de tourisme déjanté (s'il est encore monté sur jante, bonne chance pour tenter de vous en défaire) est de l'ordre de 1,20 € htva.

Pour les autres pneus (poids lourds, agricoles...), le prix se calcule au poids et on parle ici d'environ 400 €/tonne, toujours hors TVA. Inutile de dire que dans ces conditions, l'élimination des pneus peut représenter un budget non négligeable.

Heureusement, il est parfois possible d'atténuer quelque peu la piqûre. Dans plusieurs provinces, des collectes ont été organisées, ou le sont encore, avec généralement une intervention de Recytyre (l'asbl mise en place pour assurer la gestion des pneumatiques usagés) et des autorités provinciales. Trois actions de collecte sont actuellement en cours.

Luxembourg

L'action actuellement en place en Province de Luxembourg a démarré en septembre 2013 et court jusqu'au 31 décembre 2015. Il s'agit donc de ne pas trainer si vous êtes agriculteur (ou agriculteur ayant cessé ses activités), domicilié en Province de Luxembourg et que vous disposez d'un stock important de pneus qui vous encombrent et que vous souhaitez bénéficier des conditions de collecte avantageuses mises en place. Celle-ci vise uniquement les pneus de tourisme déjanté et l'intervention de la province et de Recytyre se limite aux 500 premiers pneus par exploitation.

L'intervention combinée de la Province et de Recytyre s'élève à 0,80 € htva/pneu. En pratique cela signifie que le coût de collecte des 500 premiers pneus passe de 1,20 € à 0,40 €/pièce htva (0,484 € tvac).

Si vous êtes concernés, demandez sans tarder votre formulaire de participation auprès de l'Aive, tél: 063/42.00.43, e-mail: arnaud.leijdeckers@idelux-aive.be ou www.aive.be.

Namur

En province de Namur, c'est le Bep Environnement qui, du 15 octobre au 1er décembre 2015, organise une troisième et dernière collecte de pneus «subsidiés». Ici aussi, il s'agit donc d'une opportunité à ne pas laisser passer.

Comme en province de Luxembourg, l'intervention porte exclusivement sur les pneus de tourisme déjantés et vides de tout corps étranger. Ici aussi un maximum de 500 pneus sera accepté par exploitation.

Quatre sites sont accessibles aux agriculteurs pour y déposer leurs pneus (Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne) mais avant de s'y rendre il faut avoir complété et retourné le formulaire de participation que l'on peut obtenir auprès de Catherine Saintenoy du BEP, 081/718.211 ou csi@bep.be. Les inscriptions seront clôturées le 17 novembre.

Les interventions cumulées de Recytyre et de la Province ont pour effet de ramener le coût de la collecte à 0,70€/tvac (0,58€ htva)

Liège

En province de Liège, l'action ne couvre pas toutes les communes, loin s'en faut. Elle est organisée par l'Agence de développement rural des communes de Berloz, Donceel, Faimes et Geer mais s'y sont associées pour la circonstance les communes de Ans, Awans, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme. Elle aura lieu du 12 au 16 octobre.

Dans ce cas le prix de départ de la collecte est de 1,15€ htva/ pneu collecté. La province de Liège octroie un subside de 0,15 €/pneu et, comme dans les autre provinces, Recytyre intervient à raison de 0,40 €/pneu pour les 500 premiers pneus par exploitation.

Déduction faite de ces interventions, le prix de la collecte des pneus de tourisme propres et déjanté est de 0,60€ htva/pneu (0,726€ tvac) pour les 500 premiers pneus et de 1€ htva pour les suivants.

Quant aux pneus ne répondant pas aux conditions (déchirés, poids lourds, agricoles...), une seconde opération sera organisée du 26 au 30 octobre mais le montant facturé sera cette fois calculé au poids et sans aucune intervention au prix de 395 €/tonne htva.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'ADL Berloz-Donceel-Faimes-Geer au 019/33.99.96.

A noter que la commune de Héron, bien que située en province de Liège, est couverte par l'action du Bep-environnement de la province voisine de Namur.

Apprendre le gavage et la production de foie gras

Le Collège des producteurs, en partenariat l'Awé, organisera du 26 au 30 octobre prochain, un module de formation sur 5 journées consécutives spécifique à la production de foie gras. La Belgique est en effet le seul pays au niveau européen qui possède un cadre légal stricte sur le gavage des palmipèdes. Notamment, l'obligation de suivre une formation agréée pour pouvoir gaver y est inscrite. Cette formation est destinée aux éleveurs souhaitant diversifier leur exploitation ou aux personnes désireuses de s'installer comme producteur de foie gras. La formation sera organisée à Ciney, dans les locaux de l'Awé.

Le foie gras et les Belges font bon ménage. En effet, si la Belgique, et la Wallonie en particulier, restent marginales en termes de volumes de production (pas plus de 23 tonnes par an, dont +-7 tonnes en Wallonie), elle est au deuxième rang des pays les plus grands consommateurs de foie gras (plus de 100 grammes par habitant et par an), après la France (près de 300 grammes). Cette production se prête idéalement à la diversification de l'exploitation désireuse d'assurer une activité « produits du terroir », à laquelle peut se greffer l'accueil à la ferme (chambres d'hôte, table d'hôte, point de vente à la ferme, ...). Par ce biais, l'agriculteur a la possibilité de maintenir son activité et d'augmenter ses marges. Le contact agriculteur-consommateur est également favorisé.

La formation

La formation aborde les différents aspects de l'élevage et du gavage : alimentation, normes d'élevage et de gavage ; anatomie, physiologie, pathologie, hygiène, prophylaxie (une autopsie des canards est également prévue) ; matériel et habitat ; rentabilité ; obligations légales (bien-être animal, autocontrôle, hygiène de l'abattoir, de la salle de découpe et de l'atelier de transformation) ; obligations administratives et fiscales ; introduction à la valorisation des produits du canard gras. Le stagiaire pourra parfaire ses connaissances pratiques dans la transformation des produits par une formation spécifique (CEFOR de Namur, en collaboration avec la FACW, Accueil Champêtre en Wallonie et la Fédération des Jeunes Agriculteurs) ; visites de terrain.

Au terme des 5 journées théoriques, une maîtrise pratique du gavage est requise afin de respecter la législation en vigueur (Arrêté royal du 25 avril 1994 portant exécution de l'article 36, 10° de la loi du 24 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux). A cette fin, un stage pratique chez un gaveur professionnel est nécessaire. Après réussite du stage pratique et défense d'un projet d'installation, l'accès au statut de gaveur sera délivré au stagiaire.

Infos et inscriptions

Courrier : Avenue Comte de Smet de Nayer, 14, 5000 Namur
Tél : 081/240 430 – Fax : 081/240 459
Mail : catherine.colot@collegedesproducteurs.be

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Pays de Herve
Jeudi 15 octobre

Attention changement de salle: St-Brice, rue Belven 12 à 4852 Hombourg (grand parking en face de la salle). Assemblée générale: dîner suivi du cabaret. A 10h30, accueil et apéritif offert par l'Amicale. A 11h15, ouverture de l'assemblée par le président. A 12h, dîner 4 services. 14h, 1ère partie du cabaret par les Golden 2000 suivi du goûter et reprise du cabaret. 16h30, tirage de la tombola.

Paf 40 euros sans les boissons. Inscriptions: Victor Taeter 087/301.326 ou 0496/742.306 avant le samedi 3 octobre. Paiement faisant foi au BE30 1030 1586 3511 avec mention «Dîner».

Tournai Mouscron
Jeudi 8 octobre

Journée de découverte de notre patrimoine fluvial hennuyer. Départ à 8h15 au parking du hall des sports, chaussée de Lille à Tournai, retour prévu vers 19h.

Visite de Ronquières avec parcours spectacle. A 12h, repas à la cantine des Italiens. Menu: assiette ardennaise, filet de dinde à la grisette fruits des bois, tarte + 1 bouteille vin/eau pour 4 personnes, café. A 15h, ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, visite du parcours spectacle: pays des génies + film sur construction et fonctionnement de l'ouvrage. A 16h15, train touristique vers embarcadère sur le canal. A 16h45, ascenseur et descente en bateau. 18h, arrivée et retour. Paf 54 euros comprenant repas, boissons et café à verser au compte de l'Après BE83 7326 7201 2415. Inscription chez Monique 069/647.943 au plus tard pour le 1er octobre.

INVITATION

ASSEMBLEE GENERALE

AMICALE DES RETRAITES DE LA FWA

JEUDI 22 octobre 2015 dès 13h30'

À la FWA, 47 chaussée de Namur à G E M B L O U X

Au menu
Accueil par le Président et rapport financier.
Présentation des activités régionales, bilan et perspectives.

A l'occasion de cette « ASSEMBLEE GENERALE :
ARFWA », nous recevrons deux éminents conférenciers :

Christian CANNUYER, Professeur à la Faculté de Lille et Président de la Société Belge d'Etudes Orientales qui nous parlera de la Belgique et de sa royauté.
Christian CONSILLE, Responsable de l'asbl AVA, nous présentera de belles occasions de voyages.
Verre de l'amitié.
Goûter annuel pour lequel une participation de 5 euros par personne vous sera demandée.

Afin de faciliter la bonne organisation de cette assemblée, merci de vous inscrire pour le jeudi 15 octobre au plus tard, auprès de :

GERMAINE JANSSENS, Vice-Présidente au 071 713 642
BRIGITTE HUET, Coordinatrice : 081 60 00 60 ou 081 62 74 95 et fax 081 60 04 46
ou par mail : HYPERLINK "mailto:brigitte.huet@fwa.be" brigitte.huet@fwa.be

Au plaisir de vous y retrouver nombreuses et nombreux.
LOUIS MATHY, Président.

Réponse bureau du journal

Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....".
Nous la transmettrons alors -sans l'ouvrir- à l'auteur de l'annonce

Pleinchamp
FWA

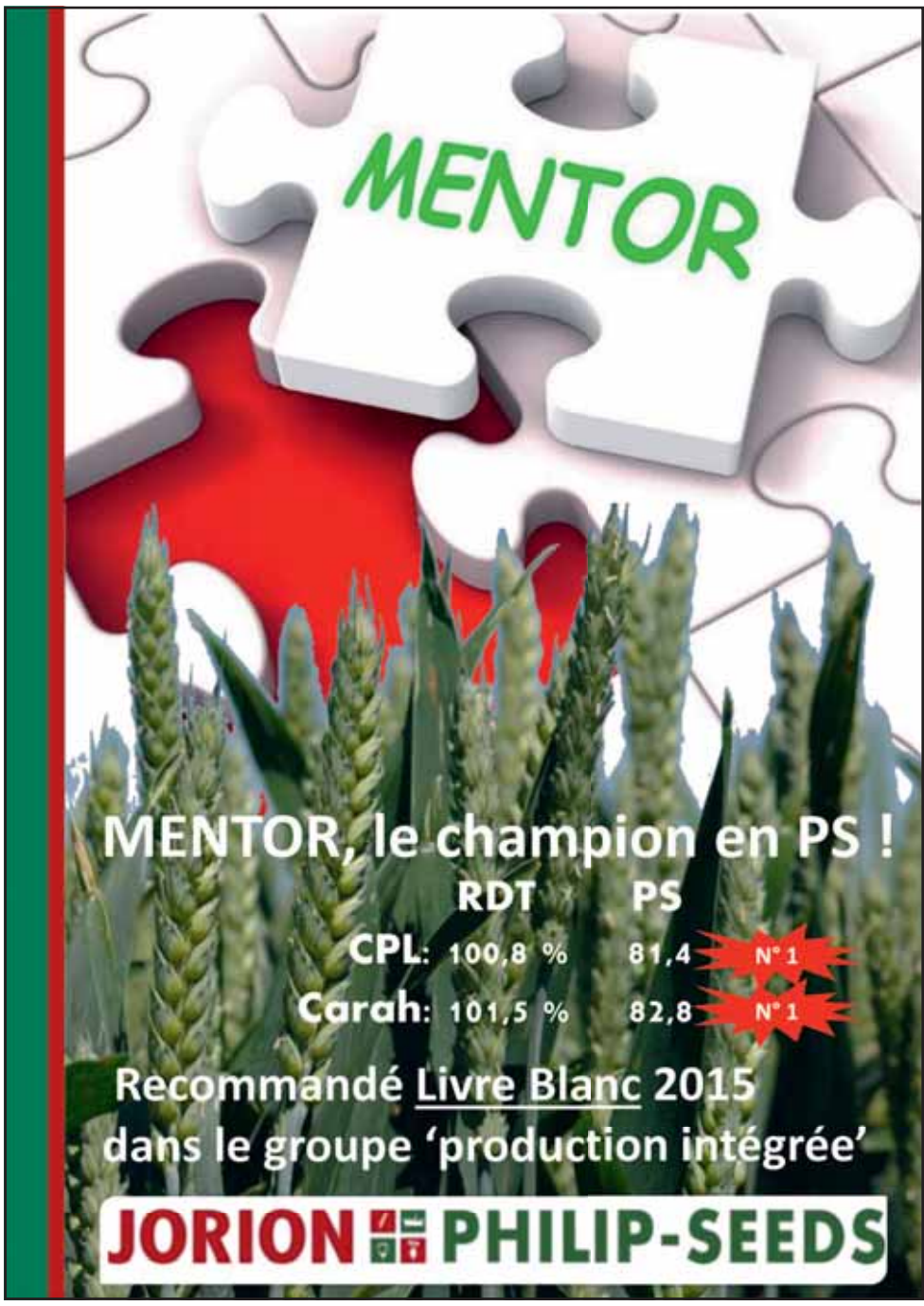

dossier

environnement

Zoom FWA

Revendications transversales
Indépendamment des propositions faites pour chaque thématiques, la FWA appelle à revoir et améliorer la politique menée par le Ministre de l'Environnement au regard des 6 priorités suivantes

- évaluer et prendre en compte les impacts économiques des législations environnementales
- garantir un avenir aux exploitations agricoles et maintenir la compétitivité des exploitations wallonnes
- prendre en compte la qualité de travail de nos agriculteurs
- établir la concertation le plus en amont possible de la prise de décision et tenir compte des impératifs de terrain
- abandonner les obligations de moyens au profit des obligations de résultats
- « vendre » auprès des autorités européennes, de nos citoyens/consommateurs les efforts de nos agriculteurs wallons en faveur de l'environnement

Pourquoi la manifestation ce mercredi ? Environnement : simplifier pour réussir

Nos exploitations agricoles wallonnes vivent actuellement une crise majeure qui met en danger leur viabilité. De nombreuses actions sont entamées pour remettre sur pied des outils de régulations de marché qui garantissent une rémunération juste et équitable des productions agricoles. En dehors des indispensables actions pouvant permettre un relèvement des prix, les autorités publiques doivent tout mettre en place pour diminuer les coûts et charges administratives qui pèsent sur nos exploitations. C'est pour demander à nos responsables politiques d'agir concrètement pour une simplification administrative que nous avons manifesté ce mercredi 23 à Namur face au Parlement wallon.

Bernard Decock

En cette matière les politiques environnementales se sont accumulées ces dernières années et sont devenues d'une complexité, d'un coût et d'une lourdeur insoupçonnée par nos concitoyens et nos responsables politiques.

La Fédération Wallonne de l'Agriculture, à laquelle s'associent l'Union des Agricultrices Wallonnes et la Fédération des Jeunes Agriculteurs, en appelle ce mercredi 23 septembre l'ensemble de nos Ministres et Députés à s'atteler sans délai à simplifier les textes et les procédures existantes pour les exploitations. Nos organisations attendent plus particulièrement du Ministre Di Antonio, en charge de l'environnement, des propositions concrètes de simplifications.

La FWA rappelle que depuis de nombreuses années nos agriculteurs mettent en place des dispositions pour diminuer leurs pressions sur l'environnement (voir en illustration de cet article le flyer distribué lors de notre manifestation de ce mercredi 23 septembre).

Ces actions favorables à l'environnement bénéficient à l'ensemble de la population. Nos agriculteurs souhaitent en retour en obtenir une juste rémunération et attendent là aussi des propositions concrètes.

Nos revendications ne visent pas à nuire à la qualité de nos eaux, de nos sols, ... ou à réduire nos standards de qualité et de santé. Nos agriculteurs s'inscrivent pleinement dans les objectifs de protection de l'environnement mais, pour paraphraser l'engagement du Gouvernement Wallon au travers de sa Déclaration de Politique Régional (DPR), il est temps en ces matières d'Innover, Simplifier et Rassembler. La FWA, l'UAW et la FJA se sont donc invités à la rentrée du Parlement Wallon afin de délivrer ce message.

Le dossier dans ce Plein Champ expose quelques problèmes d'actualités pour les matières relatives à l'environnement. Il n'est pas exhaustif et chacun a des exemples concrets et précis sur son exploitation de surcharge administrative.

nous remplissons vos assiettes et façonnons vos paysages...

SOUTENEZ-NOUS !

- Depuis 2000, l'usage de **pesticides** par nos agriculteurs a diminué de **40 %**.
- Chaque année, après la moisson, nos agriculteurs implantent près de 100.000 ha de couverts végétaux pour **préserver la qualité de nos eaux**.
- Pour **limiter les coulées boueuses**, nos agriculteurs mettent en place des mesures spécifiques dans les **zones sensibles à l'érosion**.
- Depuis 2009, nos agriculteurs ont investi dans des **infrastructures de stockage** pour épandre le lisier et le fumier au meilleur moment pour préserver la qualité de nos eaux.
- Chaque année, nos agriculteurs entretiennent plus de **14.000 kilomètres de haies**, une belle source de **biodiversité**!

Chaque jour, nos agriculteurs mettent tout en œuvre pour préserver notre environnement ...

FWA UAW F.J.A

ER.: Fédération Wallonne de l'Agriculture - Ch. de Namur 47 - 5030 Gembloux - Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Cependant...
préserver notre environnement implique un travail administratif sans précédent !!!

4 ans...
c'est la durée de vie moyenne d'une législation environnementale. Après 4 ans, elle est modifiée... Il est donc impossible pour l'agriculteur de mettre en place des actions sur la durée!

9 h...
c'est le nombre d'heures moyen passées chaque semaine à la gestion administrative de sa ferme

56...
c'est le nombre de « clics « que doit faire un agriculteur voulant apporter une benne de fumier chez son voisin

280...
c'est le nombre de textes légaux à vocation environnementale que les agriculteurs doivent mettre en œuvre depuis 1990

Les agriculteurs disent

OUI À LA PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT
mais avec
MOINS D'ADMINISTRATIF !

Les enjeux d'une modification du Décret

Le 25 Mars 2015, le Ministre Di Antonio annonçait dans un communiqué de presse qu'il voulait modifier le décret du 20 juillet 2013 afin de pouvoir interdire l'usage de certains pesticides dans les lieux privés (jardins, terres de culture, prairies) en Région wallonne. Nous voici maintenant à la rentrée et l'avant-projet de décret est déjà passé en première lecture... Depuis début 2015, vous vous en souvenez, les pesticides n'ont vraiment pas eu la côte; néonicotinoïdes, glyphosate et pommes empoisonnées faisant, l'un après l'autre, la une des journaux « grand public » et du Plein Champ (voir articles PC n°6, 8, 20, 26, 30, 31-32 et notre dossier disponible sur le site de la FWA). Nous avions d'ailleurs organisé une rencontre avec les politiques à Libramont pour les sensibiliser à cette problématique.

Adeline Serckx

Quelles seraient les conséquences d'une modification de ce décret ?

Le décret du 20 juillet 2013 instaure un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. A l'heure actuelle, le décret habilite le gouvernement wallon à interdire l'usage de certains pesticides contenant des substances actives préoccupantes pour la protection de l'environnement ou la conservation de la nature dans les espaces publics et les lieux fréquentés par le public ou des groupes vulnérables.

La modification du décret a pour objectif d'étendre cette réglementation aux espaces privés (jardins, terres de culture, prairies). L'habilitation vise la protection de l'environnement au sens large et pas seulement la protection des eaux (réglée via le Code de l'Eau). Les restrictions ou interdictions pourront être rendues applicables sur la totalité ou une partie du territoire de la Wallonie, de manière temporaire ou pour une durée indéterminée.

La question qui nous vient immédiatement en tête est bien sûr : « Sur base de quoi le gouvernement wallon va décider d'interdire ou non un pesticide ? ». La note accompagnant l'avant-projet nous répond « sur base du principe de précaution » ! Quand on se rappelle que, depuis la mise en place du décret en 2013, le gouvernement wallon a décidé d'interdire tous les pesticides d'abord sur les surfaces imperméables, puis sur l'ensemble de l'espace public, il y a donc de quoi s'inquiéter!

Zoom FWA

Qu'est-ce que le principe de précaution ?

Le « principe de précaution » est un principe général de droit, reconnu tant en droit belge qu'en droit européen. Les deux approches sont similaires et nécessitent, avant de faire application dudit principe, une évaluation du risque en fonction des connaissances scientifiques sur le sujet ainsi que des conséquences potentielles en l'absence d'action. Le principe de précaution veut également que l'autorité qui veut en faire application, agisse de manière proportionnée dans les mesures envisagées par rapport au niveau de protection recherchée et reste cohérente avec les mesures existantes ou prises dans des situations similaires.

Qui va évaluer le risque d'un pesticide ?

Si on est rassuré quant au fait que le principe de précaution oblige à se baser sur l'analyse de résultats scientifiques, l'avant-projet de décret indique que le gouvernement pourra décider de l'interdiction d'un pesticide et que la modification du décret permettra de réagir rapidement face à des situations urgentes. On se demande donc qui va trancher et décider qu'un produit est dangereux. Qui se chargera de faire une évaluation des risques avant application du principe de précaution ? Est-il prévu de créer un comité d'agréation ? Si création d'un comité d'agréation il y a, qu'est-ce que cette étape supplémentaire va nous apporter puisque l'Europe et le fédéral s'en occupent déjà. Pour rappel, l'Europe autorise les substances actives et le fédéral les produits à commercialiser. Tous deux disposent déjà d'un comité d'agréation composé d'experts scientifiques et techniques qui passent en revue l'ensemble des données scientifiques disponibles sur une substance/un produit, qui analysent les risques pour l'environnement et qui prennent en compte le principe de précaution dans leur évaluation.

En outre, la Région wallonne est représentée au sein du comité d'agréation fédéral, elle peut donc faire valoir son avis pour chacun des produits mis sur le marché en Belgique. Peut-on objectivement se dire qu'il existe des risques supplémentaires pour l'environnement en Wallonie par rapport aux autres régions belges ? La création d'un comité régional wallon ferait complètement double emploi ! Ajoutons également que cet avant-projet de décret pose des questions sensibles de répartition des compétences puisque de telles restrictions ou interdictions empiètent sur la compétence de l'autorité fédérale en matière de fixation des normes de produits.

Nos agriculteurs et l'environnement

Concrètement, on se doute que le glyphosate et les néonicotinoïdes seront les premiers visés lorsque cette modification de décret entrera en application. Faut-il encore rappeler que le glyphosate est un outil précieux pour aider les agriculteurs à respecter différentes mesures imposées par les législations environnementales (destruction des Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate dans le cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote, mise en œuvre de techniques culturales simplifiées limitant le risque d'érosion des sols, etc.) ? L'usage des néonicotinoïdes en betteraves a permis, quant à lui, de diminuer drastiquement la quantité d'insecticides mises sur la culture et ne constitue pas un risque direct pour les abeilles puisque cette culture n'est pas pollinisée.

Nos agriculteurs respectent les règles environnementales qui leur sont imposées, malgré la complexité de celles-ci et leur nombre (il existe actuellement 280 textes légaux à vocation environnementale). N'oublions pas également que les petites exploitations seront les premières impactées car ce sont elles qui ont le moins de marge de manœuvre pour faire face à des pertes de rendement ou à des coûts supplémentaires.

La FWA et l'environnement

Il ne faut pas non plus comprendre ce qui n'est pas dit. Notre objectif n'est pas de promouvoir l'utilisation des pesticides à tout prix. Ces produits sont des outils qui permettent aux agriculteurs de produire une récolte suffisante, répondant aux critères nécessaires pour assurer la vente et compétitive par rapport aux autres producteurs. Pour un agriculteur, ces produits sont aussi : des coûts non négligeables dans son exploitation, un risque à gérer pour sa santé, un risque éventuel pour l'environnement qui l'entoure.

Il faut toutefois rappeler que la mise sur le marché, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ainsi que la gestion de leurs impacts potentiels font déjà l'objet de réglementations strictes.

La question à se poser est : comment encore réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tout en assurant la pérennité de notre agriculture ?

Pour atteindre cet objectif, il faut que les alternatives existent mais aussi qu'elles soient économiquement et socialement réalisables sur le terrain c'est-à-dire qu'elles n'entrainent pas une masse de travail inconsidérable pour l'agriculteur, qu'elles soient rentables, et qu'elles ouvrent les portes de marchés de vente compétitifs.

Zoom FWA

La FWA demande :

- **Le retrait de l'avant-projet de décret qui fait double emploi dans son objectif avec les dispositions existantes et va encore compliquer le cadre légal**
  D'arrêter de prendre des mesures d'interdiction plus drastiques en Région wallonne alors qu'il existe des mesures européennes si l'on veut continuer à proposer une agriculture compétitive ;
- **De mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre une transition vers un système avec encore moins de produits phytopharmaceutiques :**
  Identifier des alternatives aux produits phyto par des études scientifiques ;
  Réaliser des études économiques de ces alternatives ;
  Analyser l'ensemble du système pour identifier des points de blocage éventuels de l'utilisation de ces alternatives ;
  Accompagner les agriculteurs pendant la transition ;
  Avoir une vision à moyen terme et non à court terme ;
- **De revaloriser l'image de l'agriculteur, le pouvoir public doit soutenir le secteur agricole et mettre en avant les efforts déjà fournis par les agriculteurs en matière d'environnement et plus particulièrement de produits phytopharmaceutiques.**

Le néoconitoïde de la discorde

Le Ministre Di Antonio veut faire rendre gorge aux néonicotinoïdes en Wallonie, du moins à trois d'entre eux, en pulvérisation. Une perspective qui donne des sueurs froides aux arboriculteurs wallons. Philippe Thiry, Conseiller technique au GAWI (Groupement d'Arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques Intégrées), explique pourquoi une telle décision serait préjudiciable pour le secteur de la fruiticulture.

Marie-France Vienne

Créée en 1988 à l'initiative de l'arboriculteur Jacques Denis qui a initié la lutte intégrée en Belgique, l'Asbl GAWI est reconnue comme Centre Pilote régional de Référence et d'Expérimentation. Le principe de la production intégrée part de l'observation d'un mécanisme fondamental de la nature : tout insecte nuisible peut être combattu par son prédateur naturel. La méthode durable consiste donc à recréer les conditions d'équilibre entre les populations d'insectes nuisibles et leurs prédateurs naturels. L'association a rédigé un cahier des charges fédéral de production de fruits à pépins qui a défini la lutte intégrée. Devenus par la suite régionaux, les cahiers définissent les critères d'utilisation des produits pouvant être utilisés ainsi que leurs restrictions. Basés sur les principes de l'OILB (Organisation International de Lutte Biologique et Intégrée) ils couvrent tous les domaines, du champ à la récolte en passant par l'emploi de la nutrition, le raisonnement de l'analyse de sol et de feuilles.

Formation et observation

La première démarche de l'arboriculteur est l'observation de ses plantations afin de détecter la présence d'organismes nuisibles et surtout de déterminer l'importance de leurs populations. La production en lutte intégrée implique des contrôles dans les vergers et l'observation des bons et mauvais insectes ainsi que les maladies. Le producteur peut ensuite définir un traitement avec l'aide d'un conseiller technique qui lui transmet des bulletins d'avertissements le plus régulièrement possible (hebdomadaire, voire bi-hebdomada ire) en fonction de la situation (maladies ou ravageurs). Il accompagne le producteur toute l'année au sein de son exploitation. Les traitements varient selon les exploitations, voire même au sein d'une même exploitation, explique Philippe Thiry. Ces avertissements abordent l'ensemble des techniques nécessaires à une production fruitière de qualité (lutte contre les ravageurs, protection contre les maladies, fumure, pollinisation, éclaircissage, récolte...) et permettent ainsi aux arboriculteurs de contrôler convenablement les vergers et d'opter pour la meilleure technique en fonction de la situation réellement rencontrée.

Plaidoyer pour le thiaclopride

Il y a une volonté du Ministre Di Antonio d'interdire tous les néonicotinoïdes, mais on parle de 5 matières actives dont 3 qui sont avérées toxiques pour les abeilles depuis longtemps ne sont pas utilisées en arboriculture, précise Philippe Thiry. Le thiaméthoxam et l'imidaclopride sont autorisés dans la liste légale pour les pommes et les poires tandis que le clothianidine ne l'est pas, du moins en Belgique. Ces molécules sont déjà interdites dans le cahier des charges PFI de la Région Wallonne. Par contre le thiaclopride et l'acétamipride sont des néonicotinoïdes qui font partie d'une famille qui possède des propriétés physico-chimiques apparemment différentes. Même s'il faudrait s'en référer à des experts, il semblerait que leur rémanence dans le sol soit nettement moins longue avec une toxicité sur les abeilles minime. Réduire les risques liés à l'emploi des insecticides et en optimiser les bénéfices est la tâche quotidienne des producteurs. Ils mettent en œuvre la protection intégrée : moyens agronomiques et préventifs, gestion des résistances des insectes nuisibles, utilisation des insecticides ciblés et ayant le moins possible d'impacts négatifs, dont les néonicotinoïdes. Dans certains cas, une interdiction des néonicotinoïdes rendrait pratiquement impossible la lutte contre certains parasites (virus ou autres, y compris de quarantaine) transmis par des insectes. Alors que les produits agricoles arrivent librement sur nos marchés, une interdiction uniquement wallonne et sans discernement ni alternative entrainerait des grandes distorsions de concurrence avec les autres producteurs.

Les efforts des producteurs wallons

Le Gawi a demandé au Ministre de ne pas retirer du jour au lendemain et sans alternative le thiaclopride, matière active du Calypso 480 SC, un insecticide systémique et translaminaire qui assure la suppression des principaux insectes nuisibles dans les fruits à pépins. Il est déjà utilisé avec parcimonie, plaide Philippe Thiry, et son interdiction aurait un impact économique négatif sur le secteur. Si décision il y a, il espère qu'elle sera au moins prise au niveau national car l'arboriculture wallonne représente 10% du secteur belge, de nombreux arboriculteurs wallons écoulent leurs fruits dans les criées néerlandophones. Sans parler de la qualité réclamée par la grande distribution qui fait que la suppression du traitement aurait des conséquences sur la qualité qui serait présentée à la vente. Or, les producteurs wallons font déjà d'énormes efforts, leur objectif n'est pas le traitement systématique. La lutte intégrée impose un contrôle au cas par cas. Il y a un encadrement de proximité, les producteurs sont continuellement formés et orientés dans leurs choix par des conseillers techniques. Le néonicotinoïde n'est certainement pas le premier choix mais il doit l'être quand les circonstances l'imposent, insiste Philippe Thiry. Enlever l'arme qui peut solutionner des problèmes causés par certains ravageurs, sans alternative crédible, causera à coup sûr problème au secteur, conclu-t-il.

Transfert d'engrais de ferme : à quand les simplifications ?

Des promesses, encore des promesses... Mais rien de concret ! Depuis bientôt un an, la FWA ne cesse d'attirer l'attention du Ministre Carlo Di Antonio sur la complexité administrative que constitue le nouveau système de transfert d'engrais de ferme. Des rencontres, des courriers, une action symbolique... Rétrospective des démarches entamées pour ce dossier depuis un an...

28 janvier 2015

Après la rencontre avec nos Ministres Régionaux et Fédéraux de l'Agriculture, le Conseil Général de la FWA souhaite mettre en avant le dossier environnement et reçoit en ses locaux le Ministre Di Antonio qui a cette compétence depuis les dernières élections. Cette rencontre est notamment l'occasion pour la FWA de communiquer de vive voix au Ministre ses questionnements sur la mise en œuvre du PGDA III et plus particulièrement des points liés aux transferts d'engrais de ferme.

Nos questionnements étaient alors les suivants:

- Lors de la prise en charge de vos fonctions vous avez demandé à la FWA de proposer des simplifications au PGDA III sans toucher aux accords politiques du Gouvernement. Quelle va être la suite donnée à nos propositions ?
- Que prévoyez-vous comme assouplissement pour éviter de pénaliser au point de vue conditionnalité et demandes d'aides les exploitants qui seront en ordre de contrat mais qui connaitront des soucis avec les pré- et post-notifications ?

Le Ministre Di Antonio a garanti lors de cette rencontre qu'il veillerait à une simplification du système.

6 mars 2015

Alors que les épandages de printemps commencent, la FWA envoi un courrier au Ministre Di Antonio pour demander en urgence des améliorations au système de transfert d'engrais de ferme et proposant des pistes de solutions.

20 mars 2015

La FWA mène une action symbolique transférant une benne de fumier du Cabinet du Ministre de l'Agriculture, René Collin, au Cabinet du Ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio, les invitant à réaliser les démarches administratives que chaque agriculteur doit entreprendre pour ce type de transfert. Le Ministre Di Antonio n'étant pas présent, c'est son chef de Cabinet, Vincent Peremans, qui s'y colle. Simple la plateforme de l'Administration ? En tout cas on n'a pas eu le temps de valider le transfert.

Lors de la réunion qui suit avec les représentants du Cabinet Di Antonio, des engagements d'adaptation du système sont pris. Dans la journée, la FWA transmet une note plus détaillée reprenant la procédure légale pour permettre les modifications mineures du PGDA nécessaires pour faire évoluer le système de transfert.

Suite à cette action, on pouvait lire sur la page Facebook du Ministre Collin : « Les agriculteurs en visite pour expliquer la lourdeur des contraintes administratives concernant les transferts des effluents d'élevage. Il faut aller vers une simplification des formalités et je sais que mon collègue Carlo Di Antonio, compétent en la matière, y travaille. ».

Les agriculteurs attendent toujours la simplification.

Mai, juin : 2 réunions

Suite à notre demande, les 29 mai et 19 juin derniers, deux réunions sont organisées par le Cabinet pour passer en revue nos propositions.

A ce stade, l'ensemble des propositions ayant été transmises et détaillées au Cabinet, la balle était dans le camp du Ministre Di Antonio. Il ne nous restait plus qu'à attendre...

Septembre 2015

Toujours rien... nous ne pouvons que déplorer l'état d'avancement du dossier. En effet, il nous a été rapporté à Libramont que suite aux discussions toujours en cours avec l'Europe sur le PGDA III, aucune modification du PGDA n'était envisageable et qu'il faudra attendre un prochain PGDA pour une quelconque adaptation.

Un nouveau courrier est adressé à Monsieur le Ministre Carlo Di Antonio le 10 septembre dernier, dans lequel on peut retrouver les lignes suivantes :

« Si votre souhait est bien d'apporter des solutions aux agriculteurs, nous souhaiterions connaître les actions que vous mettrez en place pour simplifier le système de transfert d'engrais de ferme et éviter de pénaliser, au point de vue conditionnalité et demandes d'aides, les exploitants qui seront en ordre de contrat mais qui connaîtront des soucis avec les pré- et post-notifications. »

Et aujourd'hui ?

Ce dernier courrier est une fois de plus resté sans réponse. La période des transferts est bien avancée et la FWA ne dispose d'aucune proposition de la part du Ministre ou de son administration.

A l'heure où ce journal se clôture, vous, agriculteur, vous êtes peut-être en train de vérifier votre trajet de train ou d'accrocher votre drapeau FWA au tracteur pour aller à Namur ce mercredi et expliquer de vive voix la complexité et le poids des démarches administratives, dans l'espoir que, cette fois-ci, cette action ne soit pas veine et que les choses bougent enfin !

Zoom FWA

Si la FWA est bien consciente que des contrôles et un suivi des transferts participent à la bonne mise en œuvre du PGDA, elle s'est toujours battue pour que ceux-ci n'entrainent pas des sanctions et des lourdeurs administratives disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi et aux réalités de terrain. La FWA avait défendu la mise en place d'un système beaucoup plus simple de suivi des transferts et demandé la mise en place d'une période transitoire permettant aux exploitants de s'adapter aux nouvelles dispositions. La FWA constate que le système actuel est beaucoup trop compliqué et demande depuis des mois des adaptations.

PGDA : l'Administration dans toute sa lourdeur

Depuis le 1er janvier de cette année, le PGDA oblige les agriculteurs qui souhaitent transférer des effluents d'élevage d'une exploitation à l'autre, outre le fait de signer des contrats de transferts, à informer l'Administration préalablement à toute opération ainsi que lui confirmer ou infirmer à posteriori tout transfert. Une multiplication de démarches inscrites dans un système beaucoup trop complexe puisque la plateforme informatique mise en place pour ce programme nécessite une dizaine d'étapes différentes pour chaque transfert à réaliser. Une lourdeur administrative à laquelle est particulièrement confronté Christian Royen, dont l'exploitation de Thimister, est située en pleine zone vulnérable.

Marie-France Vienne

Membre de la Commission Environnement et du Comité Directeur de la FWA, Christian Royen est agriculteur à Thimister-Clermont. Sur son exploitation, 65 vaches laitières et 220 truies dont une partie des porcelets partent à la vente tandis que l'autre est engraissée sur place. En tout, ce sont environ 7.000 porcelets qui sortent chaque année de chez lui.

Multiplication des contrats

Trop juste au niveau des prairies en raison de son cheptel, Christian Royen a dû trouver des hectares d'épandages supplémentaires. C'était, dans un premier temps chose relativement aisée dans les communes avoisinantes. Du moins avant l'extension de la zone vulnérable. Mais une fois celle-ci étendue, une partie de ceux qui lui prenaient du lisier sont devenus excédentaires et donc eux-mêmes en recherche de contrats. Des contrats qui sont donc devenus de plus en plus difficiles à trouver. A cette difficulté est venue se greffer une série de démarches administratives. La nouvelle législation impose en effet l'établissement d'un contrat d'épandage mais également un document de pré-notification, de transfert et de post-notification pour chaque échange. L'Administration a mis en place un système supposé simplifier le travail de déclaration des transferts. Pour Christian Royen, c'est en réalité tout le contraire. Si certains viennent chercher le lisier eux-mêmes, d'autres envoient leur entrepreneur qui peut arriver à 06h00 du matin chez lui au moment de la traite. Comme la pré-notification n'est pas faite, il doit interrompre ses activités pour la rédiger et la remettre à l'entrepreneur. Et la multiplication des contrats augmente le nombre des manipulations à effectuer. Si 1.000mffi partent en même temps cela ne pose pas trop de problème, explique Christian Royen, ce qui n'est pas le cas quand cela se fait en plusieurs fois puisqu'il faut refaire à chaque fois la pré- et la post-notification.

Perte de temps et d'énergie

Pour Christian Royen, le système pour aller rechercher les documents n'est pas très intuitif et devrait être impérativement simplifié et se baser, par exemple, sur l'envoi des notifications via SMS. En attendant, il perd actuellement beaucoup de temps, jusqu'à fh heure par exportation parce qu'il lui faut aller à l'ordinateur, rechercher le contrat, effectuer toutes les formalités, imprimer le document, aller le faire signer par le transporteur, le reprendre, ré-encoder. Au niveau financier, le montant dépend des types de contrats qu'il peut trouver. Quand il est proche, les gens sont d'accord de payer l'entrepreneur pour venir le chercher le lisier. Sinon, il lui faudra payer la moitié du prix du transport. Et en temps, cela prend un peu plus de deux heures pour que le tonneau fasse l'aller-retour, chaque tonneau de 26 mffi évacué lui coûtant une centaine d'euros.

Des pénalités financières

Au-delà des contraintes administratives, le non-respect de ces réglementations peut avoir de lourdes conséquences financières pour l'agriculteur, précise Christian Royen. Il faudrait un système simple, qui puisse garantir le respect de l'environnement mais qui soit réaliste et pragmatique du point de vue de la charge de travail et du suivi administratif. Tous les agriculteurs n'ont pas de connexion Internet à disposition. Ils peuvent certes prévenir l'Administration par fax, si tant est qu'ils en aient un, mais la notification doit alors être faite deux jours ouvrables avant le transfert. En cas de contre temps, il faut non seulement le faire savoir par un nouveau fax annulant la pré-notification mais aussi décaler le transfert sur base de la nouvelle pré-notification.

Incohérences et complexification

La multiplication des réglementations en matière environnementale finit par assombrir l'horizon des agriculteurs, et en particulier celui des plus jeunes d'entre eux. Pour Sébastien Geens, 29 ans, agriculteur à Villers-lez-Heest et Secrétaire FWA, cette complexité à différents niveaux est loin d'être un signal positif pour les jeunes.

Marie-France Vienne

Sébastien Geens pointe l'accumulation des nombreuses réglementations, que ce soit en matière de PGDA, de couverture hivernale du sol, de phyto avec de nombreux changements du point de vue des agréations, mais aussi au niveau des carnets de champs dans lesquels il faut noter de plus en plus de détails. Sans oublier, en janvier 2015, la révision de la fiscalité sur l'eau en Région wallonne et sa notion de charge environnementale qui prend en compte les animaux mais aussi les différentes cultures présentes sur l'exploitation. Une charge environnementale qui se calcule en additionnant une charge cheptel et une charge terre. Cette dernière est elle-même l'addition de trois critères: une charge azote, une charge pesticide et une charge érosion.

Des phyto pas nets

Les politiques environnementales sont aujourd'hui trop segmentées et des dispositions prises dans un seul objectif peuvent avoir des conséquences sur d'autres compartiments de l'environnement. Par exemple, l'obligation de 90 % de CIPAN prise dans un objectif nitrate va avoir des conséquences en terme de biodiversité et d'utilisation de produits phyto. La FWA avait d'ailleurs déjà plaidé pour une meilleure coordination avec les pays et régions voisines pour éviter les distorsions de concurrence. En ce qui concerne les phyto, les agriculteurs sont confrontés à de nombreuses difficultés en raison d'une liste qui s'est restreinte avec, quelquefois, des incohérences : certains produits sont en effet agréés pour du froment mais ne le sont pas pour l'épeautre alors que c'est à peu de chose près la même céréale. Il s'agit d'un problème d'agréation et pour Sébastien Geens, les phyto ne devraient pas être repris par nom mais par matière active et pour clarifier le tout, il faudrait également pouvoir bénéficier d'une liste formelle qui soit à jour.

Des différences au sein de l'UE

Pour les phyto, les agriculteurs peuvent bénéficier de nombreux conseils de la part des agronomes et des firmes. Mais étant donné la restriction des listes et des usages des produits, les jeunes se demandent ce qui se passera dans 5 ans, et s'ils pourront encore désherber ou traiter correctement certaines cultures. Sans compter qu'il existe des différences au niveau européen. L'Europe est divisée en zone pour la reconnaissance mutuelle des produits phyto. Cela signifie que pour chaque zone européenne, un Etat membre appartenant à celle-ci, évaluera la demande déposée par les industries phytopharmaceutiques. Cette évaluation pourra ensuite être reprise par les autres Etats membres, de la même zone, pour accorder une agréation nationale. Toutefois, les autorités de chaque Etat membre gardent la possibilité de limiter ou de refuser les autorisations accordées dans un autre Etat membre dans certaines conditions environnementales ou agricoles.

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

BATTICE

19/09/2015

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
CdP. - S	2.70-3.20	(2.70-3.20)
Assimilés - E	2.55-2.80	(2.55-2.80)
Bonne conformation - U	1.80-2	(1.80-2)
Taureaux 55% - R	1.50-1.70	(1.50-1.70)
Poids lourds - O	1.20-1.40	(1.20-1.40)
Bovins de boucherie/Vaches(€/tête)		
Bonne conformation - R	800-1050	(800-1050)
1re catégorie 45% - O	575-775	(575-775)
2e qualité 40% - P	225-400	(225-400)
De fabrication - P-	125-225	(125-225)
Elevage/Vaches(€/tête)		
Vaches cdp de < 5 ans	1450-2150	(1450-2150)
Vaches cdp de > 5 ans	1400-2000	(1400-2000)
Bonnes Vaches Ordinaires	700-1000	(700-1000)
Vaches Ordinaires	350-500	(350-500)
Elevage/Veaux(€/tête)		
CdP.	450-825	(450-825)
Blanc-bleu	225-375	(250-400)
Bleus Holstein	80-160	(80-160)
Rouges	70-110	(85-125)
Noirs Bonne qualité	45-95	(50-110)
Noirs moyenne qualité	0-45	(0-50)

BRUGES

22/09/2015

Bovins de boucherie/Génisses(€/kg vif)		
CdP. - S	3-3.30	(3-3.30)
Assimilés - E	2.75-2.95	(2.75-2.95)
Bonne conformation - R	1.80-2.15	(1.80-2.15)
Ordinaires - P	1.25-1.45	(1.25-1.45)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg vif)		
CdP. < 24 mois - 650 kg	3.15-3.30	(3.15-3.30)
CdP. > 24 mois - 650 kg	2.80-3.05	(2.80-3.05)
Assimilés	2.55-2.80	(2.55-2.80)
Bonne conformation, U	2-2.25	(2-2.25)
60%	1.70-1.95	(1.70-1.95)
55%, R	1.45-1.65	(1.45-1.65)
Holstein	1.30-1.45	(1.30-1.45)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg vif)		
CdP. label, < 78 mois	3-3.15	(3-3.15)
CdP.	2.75-3	(2.75-3)
Assimilées	2.45-2.65	(2.45-2.65)
Bonne conformation, R	1.95-2.20	(1.95-2.20)
55%	1.45-1.80	(1.45-1.80)
50%	1.05-1.25	(1.05-1.25)
De fabrication	0.80-1	(0.80-1)

CINEY

18/09/2015

EFFECTIF : 2766

Commentaire : stationnaire, ferme en premier choix, calme en second choix

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
55%	1.50-1.60	(1.50-1.60)
60%	1.70-1.95	(1.70-1.95)
Assimilés	3-3.20	(3-3.20)
CDP	3.10-3.40	(3.10-3.40)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg)		
Fabrication	0.80-1.10	(0.80-1.10)
50%	1.20-1.30	(1.20-1.30)
55%	1.50-2	(1.50-2)
Assimilés	2.35-2.60	(2.35-2.60)
CDP	3.10-3.35	(3.10-3.35)
Bovins maigres/Génisses(€/tête)		
PN/PR - 180 à 250kg	330-520	(330-520)
PN/PR - 250 à 400kg	530-820	(530-820)
PN/PR - 400 à 500kg	780-970	(780-970)
PN/PR - pleines	1055-1545	(1055-1545)
BBB culard - 180 à 250kg	755-870	(755-870)
BBB culard - 250 à 400kg	980-1170	(980-1170)
BBB culard - 400 à 500kg	1055-1445	(1055-1445)
Bovins maigres/Taureaux(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250 kg	280-530	(280-530)
Ordinaires - 250 à 320 kg	530-580	(530-580)
Ordinaires - 320 à 370 kg	630-680	(630-680)
Ordinaires - > 370 kg	680-780	(680-780)
Assimilés - 180 à 250 kg	630-720	(630-720)
Assimilés - 250 à 320 kg	730-870	(730-870)
Assimilés - 320 à 370 kg	580-1070	(580-1070)
Assimilés - > 370 kg	1060-1170	(1060-1170)
CdP. - 180 à 250 kg	805-995	(805-995)
CdP. - 250 à 320 kg	1055-1195	(1055-1195)
CdP. - 320 à 370 kg	1230-1330	(1230-1330)
CdP. - > 370 kg	1330-1480	(1330-1480)
Bovins maigres/Vaches(€/tête)		
PN/PR - Moyennes	230-980	(230-980)
Cat.II - Mixtes	930-1080	(930-1080)
Cat.I - Mixtes	1230-1480	(1230-1480)
2 à 4 ans - CdP.	1330-2580	(1330-2580)
agées - CdP.	1230-2505	(1230-2505)
Veaux/Veaux ciney(€/tête)		
Pie Noir (PN) - -	0-90	(0-90)
Pie Noir (PN) - Ordinaire	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Mâle	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Femelle	N-C	N-C
Pie Rouge (PR) - -	0-110	(0-110)
Pie Rouge (PR) - Mâle	N-C	N-C
B.B.B. - Ordinaire	150-400	(150-400)
B.B.B. - Mâle	N-C	N-C
CdP. - Mâle	450-825	(450-825)
CdP. - Femelle	400-750	(400-750)

BIRB

13/09/2015

Bovins de boucherie/Génisses(€/100kg carcasse)		
E - U2	404	(404.50)
E - U3	379.50	(380.50)
E - R2	340	(340)
E - R3	329.50	(329)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/100kg carcasse)		
A - S2	496.44	(497.11)
A - S3	460.67	(461.64)
A - E2	428.70	(426.74)
A - E3	404.88	(404.88)
A - U2	381.92	(383.45)
A - U3	342.80	(342.80)
A - R2	343.26	(343.17)
A - R3	296.88	(296.88)
A - O2	292.96	(292.96)
A - O3	271.29	(271.49)

Bovins de boucherie/Vaches(€/100kg carcasse)		
D - S2	511.13	(512.95)
D - S3	476.82	(479.14)
D - E2	451.45	(452.20)
D - E3	419.58	(419.83)
D - U2	362.31	(363.97)
D - U3	343.50	(345.13)
D - R2	315.26	(315.54)
D - R3	302.54	(303.33)
D - O2	275.33	(276.81)
D - O3	267.85	(268.93)
D - O4	255.28	(257.43)
D - P2	231.45	(233.36)
D - P3	214.32	(214.01)

PRODUITS LAITIERS

16/09/2015

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière/Produits industriels(€/100kg)

Beurre	275.37	(271.83)
Poudre de lait écrémé	174.07	(171.52)
Poudre de lait entier	223.20	(222.23)
Cheddar	270	(270)

BIRB

13/09/2015

Porcs/Porcelets(€/tête)		
Classe T	29	(29)
Porcs/Porcs(€/100kg carcasse)		
Classe S	137.20	(131.50)
Classe E	128.60	(123.20)

SAINT-TROND

17/09/2015

Porcs/Porcelets(€/tête)		
20kg	14	(14)
23kg	17	(17)
kg supplémentaire	1	(1)
Porcs/Truies(€/kg carcasse)	0.41-0.67	(0.41-0.67)

DEINZE

16/09/2015

Produits de la ferme/Lapins(€/kg)		
	1.92-1.92	(1.85-1.85)
Produits de la ferme/Volailles(€/kg)		
Poules extra lourdes + ou - 3,5 kg	0.46-0.48	(0.51-0.53)
Poules brunes 1,8-2 kg	0.26-0.28	(0.26-0.28)
Poules blanches 1,6-1,8 kg	0.20-0.22	(0.20-0.22)
Poulets à rôtir +/- 1,8 kg	0.92-0.94	(0.93-0.95)

KRUISHOUTEM

15/09/2015

Produits de la ferme/Oeufs Kruishoutem(€/100 pièces)

Oeufs de poules élevées en cages aménagées

	Blancs	Bruns
Prix production		
cat.0, 77.5g	8.19 (8.18)	8.51 (8.49)
cat.1, 72.5g	6.95 (6.94)	7.27 (7.25)
cat.2, 67.5g	6.62 (6.61)	6.86 (6.84)
cat.3, 62.5g	6.18 (6.17)	6.38 (6.37)
cat.4, 57.5g	5.72 (5.71)	5.88 (5.87)
cat.5, 52.5g	5.20 (5.19)	5.30 (5.30)
cat.6, 47.5g	4.68 (4.67)	4.73 (4.72)
cat.7, 42.5g	4.08 (4.07)	4.23 (4.22)
Prix négoce		
XL	8.79 (8.78)	9.11 (9.09)
L	7.22 (7.21)	7.46 (7.44)
M	6.32 (6.31)	6.48 (6.47)
S	5.08 (5.07)	5.13 (5.12)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix production		
cat.0, 77.5g	8.61 (8.68)	9.03 (9.12)
cat.1, 72.5g	7.37 (7.44)	7.79 (7.88)
cat.2, 67.5g	7.19 (7.26)	7.62 (7.70)
cat.3, 62.5g	6.87 (6.94)	7.25 (7.33)
cat.4, 57.5g	6.37 (6.44)	6.67 (6.75)
cat.5, 52.5g	5.42 (5.46)	5.57 (5.65)
cat.6, 47.5g	4.83 (4.82)	4.78 (4.77)
cat.7, 42.5g	4.28 (4.27)	4.28 (4.27)
Prix négoce		
XL	9.21 (9.28)	9.63 (9.72)
L	7.79 (7.86)	8.22 (8.30)
M	6.97 (7.04)	7.27 (7.35)
S	5.23 (5.22)	5.18 (5.17)

BRUXELLES

13/09/2015

Céréales/Blé tendre(€/t)		
panifiable	172	(169)
fourrager	163	(160)
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	162	(159)
Céréales/Triticale(€/t)	N-C	N-C

FIWAP

18/09/2015

Fruits et légumes/Plants Bintje(€/100kg net)		
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 28-35mm	59-61	(60-62)
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 35-45mm	38-40	(39-41)
Fruits et légumes/Pomme de terre - Frais(€/100kg net)		
Chair tendre (Marabel, Melody, Victoria, Caesar,...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Chair ferme (Nicola, Franceline, Charlotte, Annabelle...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Fruits et légumes/Pomme de terre - Industrie(€/100kg net)		
Bintje - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	11-12.50	(11-13)
Autres variétés (Fontane/Challenger/Innovation/Ramos/Agria) - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Hâtive - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	11-13	(12.50-13.50)
Bintje - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Autres variétés (Fontane/Challenger/Innovation/Ramos/Agria) - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Hâtive - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C

SYNAGRA

22/09/2015

Céréales/Blé tendre(€/t)		
standard	135.50	(135)
panifiable min 11,5/35/76/220	N-C	N-C
Céréales/Maïs(€/t)		
indigène	N-C	N-C
humidité 30%	N-C	N-C
plus ou moins €/t/% humidité	N-C	N-C
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	135.50	(135)

MAT. PREMIÈRES - ALIM. BÉTAIL

Corn Gluten feed(€/1000kg)		
22% - prix vrac - HTVA	206	(207)
Luzerne déshydratée(€/1000kg)		
16%, pellets 6mm - prix vrac - HTVA	212	(215)
Manioc(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	N-C	N-C
Mélasse de canne à sucre(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	212	(220)
Pulpe de betterave déshydratée(€/1000kg)		
pellets 8mm - prix vrac - HTVA	204	(204)
Tourteaux de Colza(€/1000kg)		
extraction - 34% - prix vrac - HTVA	270	(267)
Tourteaux de lin, plaquette(€/t)		
pression - 40% - prix vrac - HTVA	372	(382)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 43% - prix vrac - HTVA	367	(366)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 49% - prix vrac - HTVA	392	(390)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
48% - OGM contrôlé - prix vrac - HTVA	466	(466)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 44% - prix vrac - HTVA	359	(361)
Tourteaux de Tournesol(€/1000kg)		
extraction - 28% - prix vrac - HTVA	253	(261)

MARCHÉ DE CHICAGO

22/09/2015

Unité : $/boisseau

	Éch.	Ouv.	+Haut	+Bas
Blé	**12/2015**	485.75	499.25	480.5
Maïs	**12/2015**	376.5	385.5	375
Soja	**11/2015**	868	877.25	865

Réponse bureau du journal

Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....".
Nous la transmettrons alors -sans l'ouvrir- à l'auteur de l'annonce

Arsia Infos

Nr.134 September 2015

Monatliche Ausgabe der Regionalen Vereinigung der Tiergesundheit und - Identifizierung

Als wenn dies nicht schon genug wäre!

Zusätzlich zu der aktuellen Landwirtschaftskrise deutet sich das Schreckgespenst neuer Krankheiten an! Im Norden des Landes wurden nicht nur zwei neue Rindertuberkulose-Herde gemeldet, sondern zusätzlich taucht erneut die Blauzungenkrankheit in Zentralfrankreich auf. Ich fordere daher alle Züchter auf, besonders wachsam gegenüber diesen sehr ernst zu nehmenden Krankheiten zu sein, bedenkt man die katastrophalen Folgen, die sie haben können. Abort, Nasenschorf und -geschwüre, Speichelfluss, hohes Fieber, gerötete Zitzen, Lahmheit und geschwollene Gliedmaßen können allesamt Hinweise auf die Blauzungenkrankheit sein.

Diese besorgniserregenden Neuigkeiten führen mich zu weiteren Neuigkeiten, die ein wenig Balsam auf die Wunden der ARSIA-Mitglieder sein dürften.

Die Erste: Minister Collin hat die Beihilfe von 2 Millionen Euro verlängert, die er den Züchtern im vergangenen Jahr zur Unterstützung für die Zahlung ihrer Bezüge zur Identifizierung und für deren ARSIA+-Beiträge gewährt hatte. Konkret heißt das, dass jeder Züchter im Sommer eine Rechnung erhalten hat, in der die zu zahlenden Beträge sowie die ihm gewährte Vergütung aufgeführt sind. Die Beihilfe beschränkt sich auf 200 € pro Betrieb. Der Saldo fließt in eine Solidaritätskasse zur Unterstützung von Züchtern, die indirekt von einer durch die FASNK anerkannten gesundheitlichen Störung betroffen sind. Mit anderen Worten, wenn Ihr Betrieb auf Beschluss der FASNK zum Beispiel wegen eines Krankheitsherds in der Nachbarschaft gesperrt ist, können Sie Beihilfe aus diesem Fonds beantragen. Die Gelder können im Rahmen der vorhandenen Mittel als Ausgleich dienen. Die Funktionsweise und Regeln werden demnächst in ARSIA Infos veröffentlicht werden.

Die Zweite: Aufgrund einer Entscheidung von Minister Borsus gewährt der Gesundheitsfonds eine zusätzliche Vergütung von 5 € (inkl. MwSt.) pro Analyse für jegliche BVD-Bilanz, die nach Identifizierung und Beseitigung (Schlachten oder Euthanasie) der PI-Tiere erfolgte. Diese zusätzliche Beihilfe wird für alle ab dem 1. Januar 2015 laufenden Angelegenheiten gewährt.

Die Letzte : ngesichts des aktuellen Kontexts hat der Verwaltungsrat beschlossen, seinen zahlenden ARSIA+-Mitgliedern eine zusätzliche Vergütung auf die BVD-Analysen von Ohren-Biopsien zu gewähren, die zwischen dem 1. Januar und dem 31. August 2015 erfolgten. Diese Vergütung wird automatisch von Ihrer nächsten Rechnung abgezogen.

Ich könnte auch von der Zusammenarbeit mit der Region Wallonie bezüglich der gekoppelten Beihilfen erzählen und von vielen anderen Dingen; doch dies alles findet sich auf den Seiten dieser Ausgabe.

Angenehme Lektüre !

Jean Detiffe, Präsident der Arsia

WICHTIGE MITTEILUNG

In der Auvergne wurde die Blauzungenkrankheit bei Rindern entdeckt.

Diese Meldung wurde am 11.09.2015 vom französischen Landwirtschaftsministerium bestätigt.

Weitere Informationen unter www.arsia.be

Fortsetzung der gekoppelten Beihilfen: online auf Portail Cerise

Jedes Jahr bietet die Messe von Libramont die Gelegenheit, einige Neuheiten in den verschiedenen Bereichen zu entdecken, die mit unserer Tätigkeit als Züchter zu tun haben.

Die Wallonische Region und ARSIA haben in diesem Jahr durch die Präsentation des neuen verfügbaren Interface auf dem CERISE-Portal, dem Zentrum für die Einregistrierung und Regelung von Informationen der Zuchtdienste für eine schöne Überraschung gesorgt. Dieses Interface bietet die Möglichkeit, den individuellen Stand der Dinge in Sachen gekoppelte Beihilfen für jede Herde darzustellen.

Jeder CERISE-Nutzer kann nun fast in Echtzeit (je nach dem Synchronisierungs-Rhythmus der Datenbanken) den Stand der Dinge der gekoppelten Beihilfen für seine Herde durch Anklicken der entsprechenden Rubrik des Menüs auf dem Interface einsehen.

Die Daten werden täglich entsprechend der Entwicklung der Herde berechnet. Die Informationen werden jedoch nur einmal wöchentlich auf dem Bildschirm aktualisiert, entsprechend der täglichen Ressourcenverwaltung für die elektronische Übermittlung.

Diese Daten werden zu Informationszwecken geliefert. Die Abschlussberechnung erfolgt natürlich offiziell durch die Wallonische Region am Ende des Wirtschaftsjahres unter Berücksichtigung sämtlicher Auswahlkriterien und eventueller Abzüge, die natürlich nicht von der ARSIA verwaltet werden.

Da diese Überwachung pro «Herde» berechnet wird, einer bei der ARSIA registrierten Grundeinheit mit einer vorrangig gesundheitlich ausgerichteten Zielsetzung, werden die Angaben für die Landwirte, die sich eine Herde teilen, nicht aufgeschlüsselt.

Ebenso wird die Überwachung für Landwirte mit mehreren Herden nicht pauschaliert, sondern nach wie vor pro Herde berechnet. Für jede Rasse innerhalb der Herde werden die Daten gemäß den von der Wallonische Region festgelegten Prinzipien und Verfahren berechnet und in der Broschüre erklärt, die der jährlichen Aufstellung beiliegtAuf dem oben im bebilderten Beispiel dargestellten Feld kann man die vom Öffentlichen Dienst der Wallonie erteilten Angaben (blau in der Tabelle) zuerst überprüfen, die hier mit 51 für Fleischtypen, 0 für Mischtypen und 12 für Milchtypen angegeben sind.

DIE ERSTE ZAHLENREIHE zeigt die MINDEST-Anzahl an Kühen (oder Kalben über 18 Monate bei Fleischtypen) auf, die vom 01.04.2015 bis zum 30.09.2015 in der Herde gehalten werden.

Bei obigem Beispiel betragen die Zahlen 77, 0 bzw. 10.

Der Wert 10 ist rot markiert, weil er unter der ursprünglichen Angabe liegt, und die Differenz von 2 fehlenden Einheiten kann im Laufe des Wirtschaftsjahres nicht aufgeholt werden.

Die grün gekennzeichneten Zahlen liegen über dem Bezugswert und stellen daher kein Problem dar. Ist eine Angabe orange gekennzeichnet, bedeutet dies, dass sie unter dem Bezugswert liegt, aber noch bis Ende des Wirtschaftsjahres aufgeholt werden kann.

DIE ZWEITE DATENREIHE tellt die Auflistung der Anzahl an Kalben dar, die zwischen dem 01.10.2014 und dem 30.09.2015 erfasst wurden.

DIE DRITTE ZAHLENREIHE bezieht sich auf die Zählung der in der Herde zwischen dem 01.07.2014 und dem 30.06.2015 geborenen Kälber, die immer noch mindestens 3 Monate nach der Geburt in der Herde sind, das heißt bis zum 30. September für die zuletzt geborenen.

Die im Beispiel dargestellten Zahlen zeigen auf, dass es für den Milchtyp noch nicht genügend Kälber (2 anstatt 3) gibt, die beim letzten Aktualisierungsdatum, dem 24.08.2015 mindestens 3 Monate im Betrieb waren. Natürlich kann sich diese Zahl noch bis zum 30.09.2015 verbessern.

DIE LETZTE ZAHLENREIHE stellt die Kennziffer zum letzten Aktualisierungsdatum dar, entsprechend dem Mindestwert unter den 3 Kennziffern, die nach den vom ÖDW festgelegten Vorgaben berechnet wurden und je nach Rasse unterschiedlich sind.

Aus dem dargestellten Beispiel kann man schließen, dass die berechnete Kennziffer für Fleischtypen (77) über der zugeteilten Referenz liegt und somit zur Zahlung von 51 gelisteten Prämien berechtigt.

Beim Milchtyp dagegen bleibt die berechnete Mindestkennziffer bei 10, auch wenn ein zusätzliches Kalb mindestens 3 Monate behalten wird (was dann eine Kennziffer von 12 ergibt) und somit verbleibt die Auszahlung der Prämie auf diesem Stand.

Dies ist also ein sehr interessantes, von den Züchtern heiß ersehntes Tool zur Verwaltung der gekoppelten Beihilfen. Damit kann die Herde ab sofort gemäß der erwarteten Beihilfen optimal verwaltet werden.

Alle Viehhalter, die CERISE noch nicht nutzen, können regelmäßig die sie betreffenden Informationen durch einen Anruf im ÖDW-Büro ihrer Provinz erhalten. Als Erinnerung – der Zugang und die Nutzung von CERISE sind für zahlende Mitglieder der ARSIA mit einem Internetanschluss völlig kostenlos.

Aufgrund der zahlreichen Dienstleistungen, die dieses bei der ARSIA entwickelte hilfreiche Tool bietet, liegt es im Interesse eines jeden Viehhalters, sich schnell anzumelden, falls dies nicht bereits geschehen ist.

Projekt zur Erkennung der Maedi-Visna und des CAEV bei kleinen Wiederkäuern in Belgien

Schätzung der Seroprävalenz und Optimierung der Diagnose

Die Bauernhöfe wurden zufällig für die Teilnahme an dem wissenschaftlichen Projekt der CERVA, unter Mitwirkung der ARSIA in der Wallonie und der DGZ in Flandern, ausgewählt. Ziel ist es, die Diagnose der Maedi-Visna bei Schafen und der Caprinen Arthritis-Enzephalitis (CAE) zu verbessern, um die durch diese Krankheiten verursachten wirtschaftlichen Verluste zu senken.

Die Maedi-Visna und die Caprine Arthritis-Enzephalitis (CAE) sind zwei Viruserkrankungen, von denen sowohl Schafe, als auch Ziegen befallen werden. Beide Viren führen sowohl zu tiergesundheitlichen Problemen wie Mastitis, Lungenentzündungen und Arthritis bei infizierten Tieren, als auch zu wirtschaftlichen Problemen infolge der Abmagerung von befallenen Tieren, des Rückgangs der Milchproduktion oder der Ausfuhrbeschränkungen für Schafe und Ziegen.

Derzeit ist die Situation der Maedi-Visna und der CAE auf dem belgischen Gebiet noch wenig bekannt und die Entwicklung von Diagnosemethoden zur Erkennung der beiden Viren ist unzureichend. Aus diesem Grund hat das CERVA entschieden, ab diesem Herbst ein Forschungsprojekt zu diesem Thema ins Leben zu rufen, unter Mitwirkung der ARSIA in der Wallonie und der DGZ in Flandern. Im Laufe dieser Studie wird ein besonderes Augenmerk auf die Optimierung und den Vergleich von mehreren Diagnosemethoden gelegt, damit genauere Angaben zur Prävalenz der Maedi-Visna und der CAE in Belgien gemacht werden können.

Zufällig für die Teilnahme am Projekt ausgewählte Bauernhöfe

Damit diese Studie ein Erfolg wird, müssen Blutproben bei Schafen und Ziegen entnommen werden. Zu diesem Zweck wurden zufällig gewisse Bauernhöfe als potentielle Kandidaten für die Teilnahme an diesem Projekt ausgewählt. Es besteht die Möglichkeit, dass Sie in Kürze telefonisch von einem Wissenschaftler des CODA-CERVA kontaktiert werden, der Ihnen weitere Informationen liefern und Sie nach Ihrem Einverständnis zur Teilnahme an diesem Projekt fragen wird. Konkret können bis zu 7 Tiere beprobt werden (oder weniger, falls Sie weniger Tiere besitzen) und die Gesamtheit der Analyse- und Probenahmekosten werden durch die Projektgelder finanziert. Bei einer Zustimmung Ihrerseits, informiert die ARSIA Sie später über alle praktischen Verfahren in Bezug auf die Probenahme.

In Erwartung vieler positiver Antworten und einer regen Teilnahme hoffen wir, durch dieses Projekt sowohl auf die Bedeutung dieser Krankheiten in Belgien, als auch auf die Notwendigkeit, Maßnahmen zu ergreifen, die für eine schnelle und zuverlässige Erkennung der Krankheit erforderlich sind, aufmerksam zu machen.

Weitere Auskünfte ?

- Dr. Guy Czaplicki, ARSIA : 083/23.05.15
- Dr. Eva Van Mael, DGZ : 078 05 05 23
- Dr. Nick De Regge, CODA-CERVA : 08 379 05 80
- Dr. Rodolphe Michiels, CODA-CERVA 02 379 05 61

Libramont, die Gewinner des ARSIA-Wettbewerbs

Die Arsia bedankt sich für die rege Wettbewerbsteilnahme an ihrem Stand auf der Messe in Libramont. Die glücklichen Gewinner sind:

Freitag 24.07.2015
Dumont Nicole
aus Mageret (Bastogne)

Samstag 25.07.2015
Van Hijfte Marcel
aus Membre (Vresse-Sur-Semois)

Sonntag 26.07.2015
Jacqmin Martine
aus Ébly (Léglise)

Montag 27.07.2015
Benoît Deumer
aus Mont (Houffalize)

Die richtigen Antworten lauteten...

1. Die Entmaterialisierung der Tierpässe ist:

- [x] Das Ersetzen des Tierpasses in Papierform zugunsten der Registrierung auf einen digitalen Träger (PC, Handy, Tablet...)
- [ ] Die Abschaffung des Informatiksystems für die Identifizierung
- [ ] Die Verbrennung von Tierkadavern

Es geht also darum, die auf dem Rinderpass angegeben Daten (Tiernummer, Geschlecht, Geburtsdatum usw.) über den PC, das Handy oder das Tablet zu übermitteln, anzuzeigen und aufzurufen. Die Sicherheit und die Qualität der Informationen und die sofortige Abfrage der aktualisierten Daten stellen zweifellos ein Mehrwert des Informationssystems dar. Die in Echtzeit ausgetauschten Informationen sind ebenfalls ein Pluspunkt: bei der Vergabe eines neuen Krankheitsstatuts wird wertvolle Zeit gewonnen, da alles sehr schnell abgerufen werden kann.

2. Kann man weiterhin einen Tierpass in Papierform erhalten?

- [x] Ja
- [ ] Nein

Ja, natürlich bleibt der Tierpass in Papierform weiterhin bestehen. Die Behörden sind darauf bedacht, den Personen die Zeit und die Wahl zu lassen, ob sie das digitale System nutzen wollen oder nicht..

3. ARSIA hat einen neuen SMS-Dienst eingerichtet, um den BVD-und IBR-Status der Rinder abzurufen

- [x] Richtig
- [ ] Falsch

Seit Beginn 2015 können Sie den BVD- und IBR-Status Ihres Rindes abrufen. Sie müssen lediglich **eine SMS mit der vollständigen Rindernummer und dem vorangestellten Ländercode an die Nummer 0496277437** senden. Für das Senden einer SMS fallen Kosten zum Normaltarif an und die empfangene Nachricht ist kostenlos.

ACHTUNG! Jede zusätzliche Angabe in der SMS führt zu einer Fehlermeldung

4. Das auf CERISE verfügbare Modul «gekoppelte Beihilfen» dient dazu

- [ ] sich beim Portal anzumelden
- [x] Ihren Stand der Dinge in Sachen gekoppelte Beihilfen zu erfahren
- [ ] vom Französischen ins Englische zu wechseln

Das Modul «gekoppelte Beihilfen» ist ein EDV-Tool, das allen «Mitgliedern», die bei Cerise angemeldet sind, zur Verfügung steht. Ziel des von der ARSIA und der Wallonischen Region eingeführten Tools ist es, den Mitgliedern die Möglichkeit zu bieten, ihren Stand der Dinge in Sachen gekoppelte Beihilfen zu erfahren und zwar durch die Nachverfolgung der Anzahl der berechtigten Kühe, der Anzahl der Kälber, die in dieser Zeit geboren wurden und deren Einstellung während mindestens 3 Monaten. Dieses Management-Tool unterstützt Sie dabei, gegebenenfalls die Bestandsgröße in Zusammenhang mit den gelisteten Beihilfen anzupassen.

5. ARSIA⁺ ist

- [ ] ein Kalender der ARSIA
- [ ] eine Treuekarte, auf der man nach jeder Analyse Treuepunkte sammeln kann
- [x] eine Gegenseitigkeitskasse, welche Dienstleistungen zu ermäßigten Preisen und laut den Bedürfnissen des Sektors anbietet.

2014 taufte die Gegenseitigkeitskasse für Rinder der ARSIA ihren Namen in «Arsia+» um. Zur Erinnerung, Ziel dieser internen Solidaritätskasse ist die Erweiterung des Angebots an Dienstleistungen für die Mitglieder. Durch die Zahlung des «ARSIA⁺» Beitrags kommen die Züchter in den Genuss von höheren Ermäßigungen auf tiergesundheitliche Dienstleistungen und seit kurzem auch auf gewisse Identifizierungsdienstleistungen. Ziel ist die stetige Verbesserung der Gesundheit und der Rückverfolgbarkeit des wallonischen Bestands.

Zwei neue Rindertuberkulose-Herde in Belgien

Ein erster Tuberkulose-Seuchenherd wurde am 30. Juli in einem Milchbetrieb in der Provinz Limburg entdeckt. Ein zweiter Fall wurde am 10. September in derselben Provinz in einem Mischbetrieb gemeldet, der mit dem ersten Seuchenherd Kontakt hatte.

Die Ausbreitung der Tuberkulose im ersten Seuchenherd wurde als erheblich angesehen. Sehr schnell wurde die Identifizierung der Kontaktbetriebe durch die FASNK auf Grundlage der Bewegungen dieser Tierbestände vorgenommen, um mögliche weitere Seuchenherde ausfindig zu machen. Zu den 162 bereits kontrollierten Betrieben kommen 10 weitere Betriebe hinzu, die sich einem Herdentuberkulin-Test unterziehen müssen. Bis die Testergebnisse vorliegen, wird der offizielle Status von tuberkulosefreien Betrieben ausgesetzt. Der Abgang von Rindern, die aus einer Kontaktherde stammen und direkt in einen Schlachthof gebracht werden, kann ausnahmsweise über das Einverständnis der Provinzialen Kontrolleinheiten erfolgen. Laut den Informationen der FASNK haben einige vom ersten Seuchenherd betroffene Betriebe ihren «Frei-von-Tuberkulose»-Status wiedererlangt.

Auf europäischer Ebene bleibt Belgien trotz allem weiterhin tuberkulosefrei.

Es wurden alle notwendigen Maßnahmen durch die FASNK zur Vermeidung der Ausbreitung der Krankheit und zur Aufrechterhaltung des seuchenfreien Status getroffen.

Die Rindertuberkulose

Die Rindertuberkulose wird durch die Bakterie: *Mycobacterium bovis*. verursacht. Dabei handelt es sich um eine **ansteckende Krankheit**, die nicht nur Tiere, sondern auch den Menschen befallen kann (Zoonose). Die Ansteckung erfolgt über die Inhalation von infizierten Tröpfchen, die die Tiere beim Husten ausstoßen.

Die Krankheit kann jedoch auch durch den Konsum von roher Milch übertragen werden.

Die Infektion kann während längeren Zeiträumen schleichend verlaufen. Darum ist das Risiko der Übertragung von Tuberkulose auf andere Tierbestände, aber auch Haustiere und Wildtiere umso bedeutender.

Derzeit besteht leider noch keine wirksame Behandlung.

Die Europäische Kommission hat unser Land seit 2003 für offiziell rindertuberkulosefrei erklärt. Das bedeutet, dass weniger als ein Seuchenherd auf 1000 Betriebe entdeckt wird.

In Belgien findet die Überwachung der Krankheit hauptsächlich zum Zeitpunkt der tierärztlichen Untersuchung jedes einzelnen Rindes im Schlachthof, über den Tuberkulin-Test beim Kauf eines Rindes oder zum Zeitpunkt des winterlichen Screenings statt, indem Test in den risikoreicheren Betrieben durchgeführt werden.

Weitere Auskünfte finden Sie unter:: http://www.afsca.be/santeanimale/tuberculose/

Vogelgrippe in Deutschland und England

Ende Juli sind in Norddeutschland (Niedersachsen) und im Nordwesten Englands (Lancashire) neue Fälle der hochpathogenen Form der Vogelgrippe in Betrieben mit Legehennen in Freilandhaltung aufgetreten. Glücklicherweise ist Belgien verschont geblieben.

Das für die Ende Juli in Deutschland und England entdeckten Seuchenherde verantwortliche Virus ist das H7N7. Es handelt sich somit um ein anderes Virus als das H5N8, das vergangenen Winter grassierte.

Auf der Webseite der englischen Regierung[1] wird als mögliche Ansteckungsquelle der Kontakt mit Wildvögeln angegeben. Das Virus sei anschließend mutiert und dadurch hochansteckend geworden. Aus derselben Informationsquelle geht hervor, dass die Mutation der NPAI in die hochpathogene aviäre Influenza sehr selten ist. Jedoch bricht das niedrigpathogene H7 NPAI ständig bei Wildwasservögeln aus. Zur Vorbeugung der Vogelgrippe ist es also wichtig, den Kontakt zwischen Haus- und Wildvögeln zu vermeiden.

Das englische Ministerium für Gesundheit hat bestätigt, dass das H7N7 HPAI ein geringes Risiko für die öffentliche Gesundheit darstellt.

In Belgien geht die letzte Welle der hochpathogenen Vogelgrippe auf das Jahr 2003 zurück.

Seitdem hat die FASNK Überwachungsprogramme in den Geflügelherden und bei Wildvögeln eingeführt, mit dem Ziel, die Einschleppung des Vogelgrippe-Virus zu verhindern und es so schnell wie möglich zu erkennen.

« *Jede Krankheit oder anormale Sterblichkeit beim Geflügel und ein bedeutender Rückgang der Legeleistung oder der Nahrungs- und Wasseraufnahme müssen durch den Betriebstierarzt untersucht werden. Falls dieser eine Ansteckung mit der Vogelgrippe nicht ausschließen kann, darf keine therapeutische Behandlung vor der Entnahme und Übermittlung von Proben/Kadavern an die Labore der ARSIA und DGZ zur Obduktion und gegebenenfalls zur Durchführung von zusätzlichen Tests eingeleitet werden* »[2].

[1] https://www.gov.uk/government/news/suspect-case-of-avian-flu-bird-flu-at-lancashire-farm

[2] Weiter Informationen über die Vogelgrippe und die Vorbeugungsmaßnahmen finden Sie unter www.favv.be/santeanimale/grippeaviaire)

Das GPS Projekt: die Moderhinke aus Sicht der Viehzüchter…

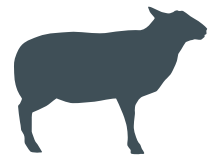

Die Moderhinke ist eine langbekannte Klauenerkrankung beim Schaf. Weit verbreitet in den Zuchtbetrieben bleibt sie die Hauptursache für das Lahmen bei Schafen.

Obwohl die verantwortlichen Erreger, die Risikofaktoren und die verfügbaren Bekämpfungsmittel den Viehzüchtern wohlbekannt sind, bleibt die Krankheit sehr präsent.

Die Krankheit ist sicherlich in der Theorie bekannt.... aber wie sieht es in der Praxis aus?

Vor Kurzem wurde das neue GPS Projekt «Moderhinke» ins Leben gerufen, um die in der Schafzucht angewandten Praktiken zur Bekämpfung der Moderhinke herauszustellen.

Dazu brauchen wir Ihre Hilfe! Helfen Sie uns dabei, besser zu verstehen, was vor auftretendes Problem?

Welches sind die wichtigsten Ursachen? Welche Risikofaktoren gibt es ...?

2. Spezifische Instrumente zu entwickeln (Diagnoseinstrumente, ...);
3. Die Durchführbarkeit von neunen Bekämpfungsstrategien vor Ort zu testen;
4. Die Ergebnisse dieser Projekte in Form von Broschüren, Poster, Flugblättern und Konferenzen allgemein bekannt zu machen.

Ort geschieht, indem Sie den Fragebogen auf der Webseite der ARSIA ausfüllen:
http://www.arsia.be/?page_id=6713

Das nächste GPS Projekt befasst sich mit der Paratuberkulose bei Ziegen. Wir haben selbstverständlich ein offenes Ohr für Ihre Bedürfnisse/Wünsche in Bezug auf die kommenden Projekte. Helfen Sie uns Ihnen zu helfen!

Kontakt

- gps@arsia.be
- 083/23.05.15

Die GPS Projekte (Verwaltung Vorsorge Gesundheit) werden durch den Tiergesundheitsfonds finanziert. Seit diesem Jahr erhält der SZH-Sektor (Schafe, Ziegen, Hirsche) Hilfsmittel. Das Hauptziel besteht darin, zeitlich begrenzte Projekte über Themen der Tiergesundheit einzuführen, damit die Viehzüchter von ihnen profitieren können.

Konkret ermöglichen diese Projekte:

1. Einen Überblick über die Situation bestimmter Krankheiten zu verschaffen: Handelt es sich um ein häufig

Bestellen Sie bereits heute Ihre Biopsie-Ohrmarken für das Jahr 2016 !

Die ARSIA bittet die Züchter, daran zu denken, die Vorräte an Ohrmarken für ihren Viehbestand rechtzeitig aufzustocken.

Der Grundgedanke besteht darin, nicht wieder in die gleiche Situation wie im letzten Jahr zu geraten, wo sämtliche Bestellungen erst in letzter Minute eingingen, und somit Lieferspitzen im Verlauf des letzten Quartals zu vermeiden.

Wenn sämtliche Bestellungen gleichzeitig eingehen, verlängern sich die Lieferfristen. Tatsächlich war die Situation im Jahr 2014 so, dass, obwohl die ARSIA zur Abfederung dieses saisonalen Anstiegs die technischen und personellen Ressourcen im Vorfeld verdoppelt hatte, das Registrierungssystem einige Male ausgefallen ist.

Es ist und bleibt der ARSIA unmöglich, sämtliche Züchter gleichzeitig zu beliefern, da das Informatikverfahren zur Registrierung im Sanitrace-System eine gewisse Zeit benötigt und infolge einer Überlastung des Systems noch verlangsamt werden kann.

Der starke Anstieg der Bestellungen von Ohrmarken im letzten Jahr lässt sich auch auf die massive Nachfrage der Halter von Biopsie-Ohrmarken zurückführen, deren Benutzung seit dem 1. Januar 2015 im Rahmen des BVD-Bekämpfungsplans amtlich vorgeschrieben ist.

In diesem Jahr wird die Anzahl der auszuliefernden Marken zur Erstidentifizierung sicherlich auf den Durchschnitt der vorangegangenen Jahre zurückgehen: 450 000 bis 500 000 Ohrmarkenpaaren. Allerdings besteht immer noch das Risiko, dass alle Halter gleichzeitig bestellen könnten.

Nun haben wir Sie gewarnt...

Sämtliche Tricks zur Probeentnahme bei Kälbern finden Sie auf www.arsia.be (mit Videounterstützung).

Informationsblatt : Paratuberkulose

Informationsblatt N°1

Das Management von Abkalbungen in infizierten Zuchtbetrieben, ein wesentliches Element in der Bekämpfung der Paratuberkulose

Zur Erinnerung

- Die Paratuberkulose ist eine Krankheit, für die eine Bakterie, genannt *Mycobacterium avium subsp. paratuberculosis* verantwortlich ist, von der die Wiederkäuer (Rinder, Ziegen, Schafe) betroffen sind.
- Die Krankheit äußert sich durch Durchfall ohne Auftreten von Fieber oder Appetitlosigkeit und ist gegen jede Behandlung resistent. Diejenigen, die besonders Acht geben, können einen Rückgang der Milchproduktion bei Milchkühen oder eine Abnahme der Muskelmasse bei Fleischtieren beobachten und dies noch bevor Durchfall bei den Tieren auftritt. Die wirtschaftlichen Verluste können erheblich sein.
- Die Ansteckung erfolgt von erwachsenen Tieren auf Jungtiere. Sie sind besonders bis zur 6 bis 8 Lebenswoche empfindlich, wobei eine Infizierung über dieses Alter hinaus nicht möglich ist.
- Vorsicht ist bis zum 6-12 Monat geboten.
- Ansteckungsquellen sind hauptsächlich Fäkalien, Kolostrum und Milch. Alle durch Fäkalien verseuchten Lebensmittel und Trinkwasser stellen daher ein Risiko dar, auch das beschmutzte Euter der Mutterkühe.
- Wichtig zu wissen ist, dass, auch wenn sich die klinische Krankheit erst sehr spät entwickelt (3-4 Jahre im Durchschnitt), die Ausscheidung der Bakterien bereits viel früher beginnt (ab 2 Jahre) und deren Entwicklung unweigerlich zur Abmagerung und zum Tod führt.

Ansteckung von Tieren

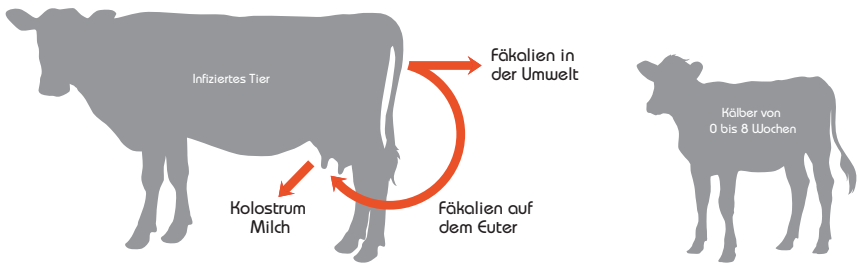

« In den ersten Stadien der Krankheit scheidet das infizierte Rind das Bakterium nicht ständig aus und die Anzahl Antikörper ist variabel. Folglich können die Analysen nicht systematisch alle infizierten Tiere zu einem gewissen Zeitpunkt gleichzeitig entlarven. Wiederholte Analysen ermöglichen es, die Ansteckung der Rinder besser zu erfassen. »

Das Management von Abkalbungen

Das Management der Paratuberkulose in einem infizierten Zuchtbetrieb erfolgt über die Erkennung und Eliminierung der infizierten erwachsenen Tiere aber auch und vor allem über die Einführung von systematischen Gesundheits- und Managementmaßnahmen zur Vermeidung der Ansteckung von Kälbern.

Die Vermeidung der Ansteckung von Kälbern beginnt mit einem guten Abkalbungsmanagement.

Aber wie soll man vorgehen?

Es wird empfohlen, eine Abkalbebox abseits der Herde einzurichten (sowohl im Rahmen der Paratuberkulose, als auch im Rahmen der Gesundheitsüberwachung in den Betrieben).

Es gibt zahlreiche Vorteile :

- Stressminderung für die Kuh und das Kalb
- Verstärkte Überwachung, da sie sich für den Züchter einfacher gestaltet
- Bessere Hygienebedingungen und folglich eine geringere Ansteckungsgefahr für das Kalb

Im konkreten Fall.....

Wo ?

Die Abkalbebox muss zwingend getrennt von der restlichen Herde eingerichtet werden. Außerdem darf die Box aus offensichtlichen hygienischen Gründen nicht als Krankenstation dienen, was jedoch oft der Fall ist.

Des Weiteren darf es nicht zu einem Kontakt zwischen dem Stall, in dem sich die erwachsenen Tiere befinden, und der Box kommen, da das neugeborene Kalb ansonsten mit den Fäkalien der erwachsenen Tiere in Berührung kommen könnte. Das Ansteckungsrisiko würde folglich steigen.

Mit wem ?

Im Idealfall handelt es sich bei einer Einzelbox um eine gute Abkalbebox. Die Gruppenhaltung von mehreren Kühen verringert den Sinn und Zweck der Einzelbox. Die Kälber kommen mit anderen erwachsenen Tieren in Berührung, was zu einem Anstieg des Ansteckungsrisikos führt.

In der Praxis wird empfohlen, zwei Einzelabkalbeboxen einzurichten, damit die mit Paratuberkulose infizierten oder verdächtigen Rinder in der einen und die gesunden Rinder in der anderen Box kalben können. Es ist klar, dass kein Kontakt zwischen den beiden Boxen bestehen darf. So wird die Ansteckung der Umgebung durch eine infizierte Mutterkuh und somit das Übertragungsrisiko auf Kälber von gesunden Kühen bei darauffolgenden Abkalbungen vermieden.

In den Betrieben, in denen die Anzahl Abkalbungen und der Platz im Stall eine getrennte Abkalbung nicht möglich machen, wäre es sinnvoll zwei Gemeinschaftsabkalbeboxen einzurichten. Somit könnten die infizierten und verdächtigen Mutterkühe von den gesunden getrennt werden. Diese Vorgehensweise verhindert eine Kreuzkontamination von infizierten Mutterkühen auf Kälber von gesunden Mutterkühen. Genau wie bei den Einzelboxen ist es klar, dass die beiden Boxen nicht in Kontakt stehen dürfen.

Wie ?

Zur Minderung des Ansteckungsrisikos der Kälber, die nicht am Euter gefüttert werden, ist es wichtig, dass die Abkalbungen im höchsten Maß überwacht werden. Ideal wäre es, bei 90% der Abkalbungen anwesend zu sein. Durch diese Vorgehensweise kann das Kalb schnell aus der Abkalbebox entfernt und in eine nicht verseuchte Umgebung gebracht werden

Zu guter Letzt sollte die Box aus offensichtlichen hygienischen Gründen so gründlich wie möglich gereinigt werden.

Es wird empfohlen, mindestens zwischen jeder Abkalbung die Einstreu zu wechseln. Ist nur eine einzige Abkalbebox im Betrieb vorhanden, sollte sie regelmäßig und mindestens nach jedem Kalben einer infizierten Kuh geleert und gereinigt werden.

In der nächsten Ausgabe: Informationsblatt Nr. 2 - Management der Nahrung von Kälbern in einem mit Paratuberkulose infizierten Zuchtbetrieb.

Arsia Ciney, Kundenempfang

Einige von Ihnen haben es bereits bemerkt: Der ehemalige Empfang im Gebäude in Ciney wurde im August abgerissen. Das Gebäude befindet sich zurzeit im Umbau. Die Umbauarbeiten laufen bereits auf Hochtouren !

Empfang
Verwaltungseingang
8.00-12.00 Uhr / 12.00-16.30 Uhr

Für alle Verwaltungsangelegenheiten (Tierpass, Post, usw.) freuen wir uns, Sie bereits im neuen Glasgebäude empfangen zu dürfen. Begeben Sie sich in der Eingangshalle an den Schalter und klingeln Sie (der Zutritt zu den Büros ist verboten). Unsere Mitarbeiter helfen Ihnen gerne weiter.

Labor
8.00-12.00 Uhr / 12.00-16.30 Uhr

Begeben Sie sich zur Probeabgabe zum Hintereingang des Gebäudes (wie bisher). Achtung! Die Ohrproben (BVD-Ohrmarken) müssen ebenfalls im Labor abgegeben werden !

Verantwortlicher Herausgeber : Jean Detiffe, Président de l'ARSIA
Redaktion : Dominique Guillaume

Tel : 083/23 05 15 - E-mail : arsia@arsia.be - Web : www.arsia.be

FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

MARDI 29 SEPTEMBRE

SL WAREMME: à 20h à la Salle «Au Portail» de Momalle. Séance d'information «ADISA- les nouvelles aides à l'installation et à l'investissement en agriculture» par Isabelle Jaumotte, conseillère au Service d'Etudes de la FWA.

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

FJA CONDROZ-LIEGOIS: Soirée minions et bières spéciales à la buvette du football à Havelange. (voir encart)

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

FJA BASTOGNE: Bastogne accueille son Festival de l'agriculture dès 10 h. Bar tenu par la FJA de Bastogne ! Adresse du jour: Marché couvert de Bastogne, zoning 1.

A PARTIR D'OCTOBRE

FJA NATIONALE: Formation en maraîchage biologique à Verviers. D'octobre 2015 à avril 2016. Une à deux fois par mois. Cours théoriques en journée et visites de terrain. Public cible: agriculteurs ou futurs agriculteurs ayant une formation de base (min cours A) et ayant un projet concret de maraichage. Inscription sur www.fja.be. Renseignements: Julie.Lebrun@fja.be ou 081/627.424

SAMEDI 3 OCTOBRE

FJA CINEY: Soirée «Oktoberfest» à la salle Saint-Martin, Rue du Relais 26 à 5363 Emptinne. (voir encart)

SAMEDI 10 OCTOBRE

FJA DINANT: Soirée cocktails à la buvette du football à Havelange.

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

JEUDI 24 SEPTEMBRE

UAW NIVELLES GENAPPE: 13H30 GLABAIS Salle communale, rue Eugène Philippe, 1A Atelier de Scrapbooking Inscriptions chez Dominique Goies 067/77 24 62 - 0479/236 129. Apporter une dizaine de photos et une paire de ciseaux. Prévoir PAF.

UAW VERVIERS DISON LIMBOURG: Journée de visite «Aubel: sa culture, son agriculture» Départ 10H45 au Hall Omnisport de Henri-Chapelle, retour prévu pour 17H00. Programme : visite de «La boutique de notre enfance» - dîner - visite d'une pisciculture. Inscription obligatoire et renseignement chez Dominique Peutat: 0497/65 66 73 - 087/88 18 76. PAF 17 € pour le smembres UAW et 24€ pour les non membres.

JEUDI 01 OCTOBRE

UAW JALLET: 13H30 JALLET salle les Houlottes conférence-débat «Le relooking, les analyses de couleurs qui nous vont bien» précédé des élections du comité en section locale Sandra Mestach et Myriam Lambillon coordinatrice

LUNDI 05 OCTOBRE

UAW PHILIPPEVILLE-COUVIN ET UAW FLORENNES-WALCOURT: 19H30 PHILIPPEVILLE Centre culturel «Election du nouveau comité de section et organisation des activités de l'année» avec Myriam Lambillon coordinatrice. Bienvenue à toutes

MARDI 06 OCTOBRE

UAW GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES: 19H30 SART ST LAURENT Salle communale «Election du nouveau comité de section» avec Myriam Lambillon coordinatrice

MERCREDI 07 OCTOBRE

UAW BOUSSU DOUR: 19H15 THULIN Salle Roi Baudoin Conférence-débat «Jardiner avec la lune» par Anthony Demarbais Nous profiterons de l'occasion pour élire le nouveau comité de sections avec Brigitte Huet coordinatrice.

JEUDI 08 OCTOBRE

UAW NAMUR SUD: 19H30 MAILLEN Salle des Clématites «Election du nouveau comité de section» avec Myriam Lambillon coordinatrice

UAW MALMEDY: 13H30 ROBERTVILLE «Aux Délices», rue du Barrage, 1. conférence-débat «La chrononutrition» suivi de l'élection du nouveau comité avec Aurélie Noiret

UAW JODOIGNE: 13H00 «Election du nouveau comité de section» avec Brigitte Huet, coordinatrice Détails suivront

VENDREDI ET SAMEDI 09 - 10 OCTOBRE

UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG: Voyage d'étude en Champagne-Ardenne Visites d'exploitations typiques de la région. Départ: le vendredi 09 octobre à 5H35 Weyler garage GénéralTour - 6H40 Champlon Maison du Ski - 7H20 Bertrix rond point près du magasin Lambermont. Renseignements et inscription chez Christiane Guissart 0496/22 63 39.

DIVERS

JEUD 24 SEPTEMBRE

NEUFCHATEAU: voyage du Comice à Deinze: visite de la firme Quartes et de son centre d'engraissement et d'une brasserie. Départ 7 h place St Roch à Neufchâteau, frais de participation 50 € Renseignement et inscription chez le secrétaire André Maljean tél 0492 31 75 92

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

MARLOIE: à 14h au CER, rue du Carmel, 1, examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour le transport des animaux. Le cours ainsi que les renseignements nécessaires peuvent être consultés sur le site www.cergroupe.be (Rubrique: formations et examens)

HELECINE & FERNELMONT: Journée d'information sur la culture du chanvre organisée par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, Belchanvre et Isohemp. A 9h, visite d'une exploitation chez Fabian Daniel, rue d'Ardevoor, 72 à Hélécine; à 11h, visite de l'entreprise IsoHemp, rue du Grand Champ, 18 à Fernelmont; à 12h30: lunch offert. Inscription gratuite mais obligatoire, GAL Culturalité, P-E. Lambrechts, pel@Culturalite.be ou 010/24.17.19. Infos: www.culturalite.be

SAMEDI 26 & DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

AUDENARDE: Werktuigendagen -Journée de la mécanisation

JEUDI 1ER OCTOBRE

MARLOIE: à 13h30 au CER, Rue de la Zootechnie, 2, introduction de la journée par Pascal Pochet SPW-DGO3 - Quelles espèces de CIPAN choisir? Comment les associer pour respecter le PGDA et le verdissement? Dates de destruction? Christel Houtet de Nitrawal - Quels leviers pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles ? Adeline Lefèvre du CRA-W - Installation d'une usine de défibrage de chanvre en Wallonie et perspectives. Jean-Noël Degeye du CER - visite de parcelles. Rens: 0478/830.332

LA FJA CONDROZ-LIÉGEOIS
vous invite à sa
SOIRÉE MINIONS ET BIÈRES SPÉCIALES
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015
à la buvette du football, Rue de la Station à Havelange.
Membres : Filles 15 € - Garçons 18 € – non-membres 25 €
Animée par Sono DAX – Sécurité assurée
Le comité décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents

LA FJA DE CINEY
a le plaisir de vous inviter à sa
SOIRÉE « OKTOBERFEST »
SAMEDI 3 OCTOBRE 2015
à la salle Saint-Martin, Rue du Relais 26 à 5363 Emptinne
Ambiance assurée par Sono DAX – Sécurité assurée
Le comité décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents

Voyages agritouristiques
Milan Expo 2015 *du 9 au 11 octobre*
(visite d'une exploitation laitière de haut niveau, de l'expo universelle, de la ville de Milan et d'un excellent vignoble): ..... **585 euros**
Sénégal *du 31 janvier au 7 février 2016:* ..... **1890 euros**
Renseignements: Philippe COLLARD (vétérinaire AWE)
0475/823115 collardphilippe@skynet.be ou sur le site de l'AWE
www.awenet.be rubrique « Wallonie Elevages »
1537-19jsht

Pour une pub dans
Pleinchamp
pub@fwa.be
ou Bernard Kersten au 081 60 00 60

CGTA Centre de Gestion et de Technique Agricole de la Fédération Wallonne de l'Agriculture
Ensemble Gérons l'Avenir *de la FWA* **vous propose**
- la tenue de votre COMPTABILITE DE GESTION AGRICOLE - *Obligatoire pour l'obtention de ISA*
- L'analyse du revenu de vos différentes spéculations
- Un suivi de rentabilité, de trésorerie et des conseils personnalisés en fonction de votre exploitation
- Un suivi rapproché des exploitations en situation précaire
Contacter notre secrétariat: 081/62.74.70
ENSEMBLE GÉRONS L'AVENIR

Pleinchamp
HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE
• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47 • B-5030 GEMBLOUX
• TÉL. : 081/60.00.60 • FAX: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fwa.be
Organe de presse hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture
Rédaction: Bernard Kersten, Marie-France Vienne
Abonnement: Martine Dewez
Editeur responsable: Yvan Hayez, secrétaire général
Tirage: 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie
Imprimerie: Corelio - Grand-Bigard
Prépress: Passe-Partout

GREZ-DOICEAU

Etude de Maître Valérie MASSON
notaire à 1348 Louvain-la-Neuve, rue de Clairvaux 40/003
Tél. : 010/81.35.61

VENTE PUBLIQUE
Le jeudi 8 octobre 2015 à 16h30,
à la Maison du Notariat, Place Bosch, 17 à 1300 Wavre

TROIS PARCELLES DE TERRE

Lot I. : Commune de Grez-Doiceau, 4eme division Bossut-Gottechain

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Champ de la Croix » suivant titre et « Champ du Populier » suivant cadastre, cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section F n° 266D, pour une contenance de **26 ares 80 centiares.**

Revenu cadastral non indexé : seize euros (16 EUR).

Libre d'occupation.

Lot II. : Commune de Grez-Doiceau, 4eme division Bossut-Gottechain

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Champ de la Croix » suivant titre et « Beaufort » suivant cadastre, cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section G n° 57E, pour une contenance de **36 ares 80 ca**

Revenu cadastral non indexé : vingt-trois euros (23 EUR).

Loué sous couvert d'un bail à ferme verbal.

Lot III. : Commune de Grez-Doiceau, 1ère division

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Fond du Bois Brulé », cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section A n° 616/02A, pour une contenance de **35 ares 20 centiares.**

Revenu cadastral non indexé : dix-neuf euros (19 EUR).

Libre d'occupation.

Situées en zone agricole (lots I et II) et en zone agricole d'intérêt paysager (lot III) au plan de secteur.

Conditions et renseignements en l'étude.

CERFONTAINE (4ème div. Daussois)

Etude de Maître Jacques E. DUBUC, notaire à Philippeville
Tél : 071/66.64.17 - 66.82.85 - Fax : 071/66.71.38
E-mail : etude@dubucjacques.be

Bel ensemble important de ferme et maison (constructions récentes) sis rue des rocailles n° 51 et 51+, contenance de 14 a 66 ca, comprenant :

- une maison d'habitation,
- 2 appartements
- Des bâtiments ruraux

Attenant **: un ensemble de prairies et pâtures** pour 1 ha 90 a 38 ca

Contenance totale : 2 hectares 5 ares 4 centiares

Renseignements complémentaires, fiches descriptives et visites : s'adresser en l'Etude au 071/66.64.17

AUBEL

Etude de Jean-Luc & François ANGENOT, notaires associés
rue Xhonneux, 32 à 4840 Welkenraedt
Tél : 087/88.06.77 – Fax : 087/88.35.82

VENTE PUBLIQUE – Séance unique
Le mardi 6 octobre 2015 à 15h30
à la Maison des Notaires de Verviers, Mont du Moulin 17

PÂTURES

Sises en lieux-dits « Lichterberg », « Schever » et « Donsart »

Lot A : (hachures rouges): superficie 20.211m². Mise à prix : 40.000 €

Lot B : (hachures oranges): superficie 8.795 m². Mise à prix : 20.000 €

Possibilité de réunion des deux lots.

Zone agricole au plan de secteur de Verviers-Eupen

Libre d'occupation, Jouissance au paiement du prix

Pour renseignements, conditions, visites et cahier des charges, s'adresser en l'Etude ou consulter les sites www.immoweb.be ou www.notmaison.be.

Les amateurs mariés doivent se présenter ensemble à la vente publique munis de leur carnet de mariage

MATÉRIEL

A v. outils pr chargeur frontal & téléscopiques: bacs Pelican, crocodiles, pinces à boules, ts les modèles d'accrochages. 0048 501456753 (308)

Nettoyage caillebotis à la machine ou à la main, machine gratuit. Bientôt machine pour nettoyage tapis de nid. Prix fixe. 0468/104.307 (419)

Tractoren + onderd. occasie Case IH 20-200 pk Case International dealer Jo Smeets Moelingen. www.smeetsservice.com 0475/548.791 (929)

A v. tracteur Deutz-Fahr 6.11 105cv relevage avant pneus neufs 5700h très bon état. 0472/668.802 (957)

A v. faucheuse frontale Kuhn FC313 de 3m10; faucheuse traînée Kuhn FC302 de 3m; faucheuse de refus Devos de 2m75; refroidisseur 4500L Kuhn Delaval. 0476/309.681 (960)

A v. Case 956XL; mélangeuse Siloking 13m3; New Holland M135; désileuse Kuhn; désileuse pailleuse Jeulin; benne Brimont 12T; Weidemann 2070CX. 0472/494.916 (983)

A v. bétaillère Cosnet 5m galva hydr prix 6500 Eur; mélangeuse Siloking 14 année 2013 prix 22500 Eur. 0474/453.470 (990)

LEMKEN DIECI POTTINGER JOHN DEERE
TOUSSAINT
5330 ASSESSE
Tél: 00 32 83 65 53 15
www.ets-toussaint.be

* 1 JD 6215R Directdrive démo
* 1 MB JD T550 6m10 450h 2008
* 1 MB JD 2266 6m10 2383 h
* 1 JD 5720 powerquad 5250h 2004
* 1 JD 8530 ILS 6350 h
* 1 JD 6830 TLS, rel av 7300 h 2007
* 1 JD 6920 TLS HCS rel av 6400h 2007
* 1 JD 6920 TLS rel av 5300 h 2004
* 1 JD 6620 TLS + susp cab 7300 h 2003
* 1 chargeur JD 651 + bac croco
* 1 andaineur Pöttinger 4m60 2015
* 1 faneuse 8 toupies Krone 8.51-8
* 1 faneuse 6 toupies Pöttinger 6m90 2013
* 2 faucheuses-cond. JD 331 2013/2006
* 1 faucheuse-condition. Kuhn FC283
* 1 presse balles rondes JD 990 (12.000 b)
* 1 presse balles rondes Claas Variant 260
* 1 combiné Lemken 3m Démo
* 1 déchaumeur Lemken Karat 3m neuf
* 1 Lemken Karat 5 m semi-porté démo
* 1 déchaumeur Dalbo 4m
* 1 crokillette 5m40

A v. cruche pour dose IA; mangeoire pour prairie; 2 bacs à eau; refroidisseur Packo 2800L; s de traite; niche à veau 3p à donner pet réparation. 0474/999.718 (986)

A v. 5 niches à veau avec parcours; petite enclume; étau forgeron; chariot Bottin lg 5m; charrue 1 soc; pneus 650-16-825-16-1000-20-1200-20-1000-15-205-14-185-14. 0477/223.235 (988)

Nettoyage étables spécialisé pour poule pondeuses, étables pr bovins & chevaux. Prix fixe. 0468/104.307 (420)

A v. bascule mécanique bétail sur roues bon état Marechal pesage. 0495/852.115 (997)

A v. équipement de stabulation: cornadis et barrières Jourdain en 3m et 4m + poteaux. 0478/753.012(998)

A v. semoir céréales Nodet B5V6 25 rangs bon état idéal pour semer épeautre fine roue 9,5/44. 0477/233.109 (999)

A v. 1 batterie Picfor sans pile. 061/255.578 0493/045.625 (1000)

A v. John Deere 2130 an 1975 avec cabine David Brown 950. 010/889.284 (1006)

A v. bull Michigan. 0478/305.646 (1007)

A v. Deutz DX 6.30.10000h 3 prise hydr bons pneus bon siège bon état; fauch Deutz 2m10 hydr. 0498/227.639 (1009)

A v. Holmer T2 intégrale à betterave plus clientèle. 0495/160.458 (1011)

A v. ensileuse maïs PZ pour tracteur; désileuse Joskin; grue Longinotti CL15 trois bacs. 0496/160.656 (1014)

A v. pulvé Vicon 21m 1100L hydraulique 5 sections manuel CT ok très bon état Frasnes-L-Anvaing. 0479/481.652 (1017)

A v. benne Knapik 6T porte automatique et bennage hydraulique 1800 Eur; autochargeuse Friestein larges pneus 1600 Eur; épandeur 5T 600 Eur. 0488/279.271 (1027)

Offre exceptionnelle -10%
SUR TOUTES LES MACHINES
FELLA M-Hale KUHN
www.thommenschwall.com
080/410.150

99988839/3414 crt
Importateur Benelux
CarbiLam
La solution contre l'usure
GSM: 0474/63.68.84 - Fax: 071/65.51.85
Une durée de vie de 4 à 10 fois supérieure !

Importateur du carbure en Belgique
E-mail: infocarbilam@gmail.com • www.agricarb.fr

! UNE LARGE GAMME À VOTRE SERVICE !
- dents de herse rotative
- grattoirs de rouleau
- socs & ailerons déchaumage
- pièces pour charrue
- socs & lame de décompacteur
- sabots de semoirs
- ...

+ de 900 produits au carbure à vous proposer

HERON

Etude de Maîtres Denis & Renaud GREGOIRE
notaires associés à 4520 Moha, rue de Bas-Oha 252/A

A vendre

BELLE TERRE DE 3ha 57a

Sise à Héron, chaussée de Wavre, cadastrée section D n° 272W

Occupé selon bail à ferme depuis 2004. Zone agricole

Offre définitive à rentrer par recommandé à l'étude du notaire Grégoire, au plus tard pour le 20/10/2015.

Vente soumise à autorisation et droit de préemption

Renseignement complémentaire : 0498/805.170

A v. répartiteur pdt Miedema; bétaillère 2 bêtes; routes étroites 9.5 44. 0475/951.886 (1020)

A v. charrue Huard 5 socs nstop hydraul; bétaillère neuve défraîchie Cosnet 6m; épandeur fumier Leboulch 15m3 étroit; 3 bennes BB 12T 2 ess; benne Legrand 10T. 0495/270.211 (1024)

A v. Schaffer 2028 SLT neuf; pince croco; JD6630 avec chargeur 2012 1011h; Fendt 309c avec chargeur 4100h; pince à boule neuve attache euro; faneuse Kuhn GF6401 2003 TBE; matériel de fenaison Kuhn neuf de stock prix intéressant (garantie). 0492/550.303 (1025)

A v. tract Case 1294 4x4 1986 65cv chargeur frontal fourch fumier; rails autoroute 2Eur/pce; pince à emballer; faucheux; 2 remorq plat 5mx2m10 5m10x2m30. 0475/972.443 (1028)

A v. 2 roues 16.9.28 2 pneus 16.9.24 2 roues 1100x20; pulvé Delvano 1100L hydrau ct ok 06/2018; bic 3m; bét. 0486/056.113 (1030)

A v. tracteur brosse aspirant essence 8cv pour étable; barrière pour box neuf. 0478/684.838 (1031)

A v. pces tract Ford 3000 Dexta année 70: pont, bte, direct compl, réserv, jantes Malcolm 5 br av pneus 13.6/38; turbo pr mot Ford 66 4 cyl; paire de roues 8.3/32; tract David Brown 990 '70; Renault 7055 '60; roues fines 8.3 9.5/44; cabine; rlx 2,50m; Kongskilde; charg front. 0495/624.679 (1035)

MATERIEL (CHERCHE)

Cherche toutes machines agricoles occasion: tracteurs, moiss-batt, presses, charrues, semoirs, etc. 0048 501456753 (309)

AGRI-EXPORTS
Jean-Louis TANS propose

Tracteurs

CASE-IH MX150 7280h Rav	1999
FENDT 933 Profi 5583h Rav	2009
JD 6630 TLS + HCS	2007
JD 6820 TLS 4850 h	2004
JD 7530 TLS 4575 h	2008
JD 6150R TLS + HCS rel av	2013
JD 6210R TLS + HCS rel av	2012
McCORMICK MTX150	2012

Moissonneuses

CLAAS 98 SL 4m50 HC	1997
CLAAS 108 SL Maxi 5m10	1992
CLAAS 202 Mega APS 4m50	1993
CLAAS Tucano 320 4m90	2011
JD 2256 4m85	1997
JD T560 6m10	2009
JD S680i 9m30	2012
LAVERDA M306 6m60	2004

tél. 071/85 47 85
www.agri-exports.com

Cherche tracteurs Fiat série 90, 80, 66, Ford 4 et 6 cyl, MF série 100, 200, 300, 500, 600, JD série 100, NH série 40, L, TL, TS, M, TM avec bte méca, + série G et 70. M-B NH 1530 à 1550S, 8060 à 8080, TC56, Laverda 4 & 5 secoueurs, ensileuse JD série 6050 et 7000, becs Kemper. 0496/387.222 – 011/376.073 awouters.export@gmail.com (274)

Cherche aplatisseur de céréales. 0498/256.681 (1022)

Ch tract Case +/-80cv 4x4 chargeur max 4000h année après 2000 très bon état. 087/686.034 après 20h (1029)

BOVINS

A v. génisses PR et PN pleines octob-novembre I2 orig IA inscrites région 080. 0495/337.375 (906)

A v. taureau de saillie BBB de l'ins I3 indemn BVD 18 mois gros format Harpon x Impartial m vis et Attribut x Harpon r Mons. 0479/294.735 (927)

Cherche vache BBB mixte inscrite et laitière lactation de son 2 ou 3 veaux ou pleine 7 à 9 mois en confiance I3 I4 faire offre 084/313.214 (973)

A v. broutardes Salers 9 mois I3 indemne BVD sélectionneur Salers depuis 1985. 0484/456.563 (996)

A v. taureaux PRHF 22 et 12 mois inscrits génisses pleines PR inscrites i4 BVD nég rég 080. 0499/135.135 (1001)

AGRIMEERT DEUTZ FAHR
Beaumont
071/588.875 - 0495/160.458
Agent officiel Deutz Fahr - Pöttinger

A vendre
- Tracteur Agrotron 150 1998 8100 h
- Agrotron K110 2006 3200 h rel. avt Pont suspendu TB
- DX 6.50 1986 8200 h
- Leyland 86 ch
- IH 743 4x4 1981
- Faucheuse à disques Pöttinger Novacat 302ED 2013 – matériel neuf
- MB Deutz-Fahr 5660 HTS 4,80m 2007 800 h TBE
- Pelle sur chenilles Hyundai 210 2008 1700 h
- Benne Lyonnet 14 T 1994
- Transbordeur Matrot M2001 2001
- Tonne à lisier Agrimat 19.500L DPA + rampe – bras pompage 2013
- Semoir engrais Sulky 2100L 24m '08
- Semoir maïs Kuhn Planter II 1999 TBE
- Pulvé traîné Beyne 1800L 21m 1991
- Pulvé Puljet 800L 15m 1998
- Pulvé Berthoud 600 L 12m
- Epareuse Rousseau PL5700 2003 rotor marteau TBE
- Epandeur Tebbe 14T simple essieux 650R32 2007

Entreprise **Xavier DEPAYE**

1539-08 jsht

Tous vos ensilages maïs plante entière et épis broyé
Tous vos travaux à l'autochargeuse
Tous vos pressages en 120x70
Tous vos épandages de fumier, écume, boue etc...
Tous vos sursemis de prairie au vredo
Tous vos emballage de ballots de préfané toute mesure possible

Vous cherchez du rapport qualité prix et du travail bien fait ?
Xavier Depaye 0499/349516 • Perwez 5352
Je me déplace dans un rayon de 70km

A v. génisses, veaux BBB I2 région Rebecq. 0474/453.470 (991)

A v. vach gén veau taur Highland bio; canard Labrador coureur indien bec jaune; poules poussin allemand; foin petis ballots bio. 0497/862.823 (1002)

A v. cause cessation 15 génisses pleines Limousine statut I2. 0495/503.946 (1003)

A v. cses santé 2 génisses BBB à terme le 25/10 et 07/11 I2 région 068. 0498/279.798 (1004)

A v. génisses pleines Pie Rouge bio pour sept/oct; moto Suzuki 350 DR. 0497/831.298 (1012)

A v. taureau Parthenais cause consanguinité produits visibles 5 ans origine Turbo 1100kg. 084/366.811 (1013)

A v. génisses Montbeliardes pleines 5 mois I4 et génisses de 20 mois bonne orig. 0495/323.646 (1015)

A v. taureau BBB 4,5 ans dans troup Adajio Héros du Peroy I3 indem tares. 0475/780.072 (1018)

A v. gén pleines Blondes d'Aquitaine vêlage fin septembre IBR I3. 0499/163.099 (1021)

A v. taureau BBB statut I3 17 mois de Dynamite. 0472/833.705 ap 17h (1023)

A v. tx BBB 20 mois déjà servi statut I3 fils d'Accord. 0475/327.668 (1026)

A v. taureau Pie Bleu diverse origine gros format de prairie statut I4. 0474/399.094 (1032)

A v. en bio cause santé vaches et gén pleines + gén à saillir insc t calmes I3 + kit acnat déjà fait. 0495/751.463 (1033)

AUTRES ANIMAUX

A v. 2 mini ponettes +/-90cm. 0494/286.492 (954)

A v. poules plein air réforme àpd 20/09 3 Eur/poule 10+1 gratuite. 0473/550.549 0476/911.948 (967)

FOURRAGES

A v. paille et foin livrés Belg & GDL. 0032 498501568 (001)

A v. drêches de brasserie. Préat Montignies-le Til. Agréation GMP 04-047 uniquement présent en Belgique. 0475/439.671 (056)

A v. paille foin préfané gros ballots betterave fourragère possibilité de transport. 0496/557.332 069/866.643 (068)

A v. 20ha maïs s/pied ou grains humides bio Ecocert & conventionnel; racines chicon propres, radicelles chicons, pdt de frigo, cubes foin ou préfané bio Ecocert. Mons Couvin Philippeville Rance. 0033 684967337 (915)

A v. très beau maïs sur pied région Eghezée 1,90ha. 081/855.652(932)

A v. betteraves fourragères possibilité livraison. 0478/767.315 (982)

A v. maïs bio en boules ou en vrac région Bastogne. 0495/706.119 (984)

A v. 2ha50 de maïs sur pied région de Sombreffe. 0475/309.773 (1008)

A v. ballots foin +/-300kg 1e coupe très bonne qualité région Chimay. 0497/430.366 (1010)

A v. très beau maïs sur pied 2,70ha région Fosses-La-Ville. 071/711.460 (1016)

A v. 20ha de regain pour + informations 071/666.069 (1019)

A v. 1ha75 maïs région Ath 1400 Eur/ha. 0498/847.399 (1034)

IMMOBILIER

Ch belle ferme sur env 3 ha 30km axe La Louvière-Charleroi-Namur min 2 ch budg jusqu'à 1000000 Eur travaux compris. Club Immobilier 02/366.94.96 (919)

Montzen à v. belle prairie 4,75ha accès aisé eau courante prix demandé 35000 Eur par ha. 0471/956.889 (947)

Terra-projects région wallonne cherche terrains à lotir 50 ares et + étude de faisabilité, valorisation, réalisation de lotissements, contacts Wauters 0476/426.112 ou email terra-projects@hotmail.com (881)

A louer étable pour 56 bovins liés bon état, possible fourrage sur place; machine pour pousse fumier rég Gouvy. 0475/584.024 (978)

EMPLOIS

Atelier mobile. Service technique à domicile, entretien matériel, réparation mécanique, soudure sur mesure. 0474/208.993. Un service économique, rapide et pro! (942)

Ch personne motivée pr alimenter biométhanisation agricole, permis C, temps plein ou partiel. 5340 Gesves. 0498/290.346 (1005)

DIVERS

Déjà plants en pots p haies & ornement: lauriers 1m=5 Eur, 1m20=6 Eur; photinias 6 Eur, rhodos, spirées, etc. Réservez déjà p octobre: thuyas, ifs, hêtres, hêtres rouges, charmes, aubépines, etc. Voir catalogue sur www.pepphl.be et 2ememain.be CAUSE INDIVISION, certains plants avec conditions spéciales. Contact: lembreeph@skynet.be ou 0498/666.825 (971)

Tonte moutons et vaches. Achète moutons et laine, prix d'usine. Tél. 0495/836.498 (131)

Antigel et huiles Q8, canon à chaleur de 8 tok. Symoens 133 rue de Carnalle 6200 Châtelet. 071/851.358 (980)

SCRL AGRIGNIA
9 rue J.B Joannes 4253 DARION
☎ 019/58 87 41 - 0475/28 36 49

Occasion
Smaragd 3m80 fixe
Rouleau à pneu 3m pr herse rotative
Déchaumeur Agrinia 6m
Canadienne Albert 5m
Big Steeno 3m50 17 dents
Dutzi 2m50 avec packer
Croskillette dble rangée Ø 300, 3m10 large
Bennes Siam 16 T dble ess. ; artisanale 3T
Faucheuse de refus Joskin 2m80 boitier
Arracheuse alligneuse pdt 1 rang vibrante
Semoir engrais Sulky DPX1505 12 à 28m

Matériel neuf de stock
- Herse rotative Frandent 3m roul au choix
- Egalsol Rapid frontal 3m
- Croskillettes articulée 3m 1 et 2 rangées
- Broyeur 3m Omarv
- Benne Fillion 18T essieu suiveur

TOUT POUR LE TRAVAIL DU SOL

Evacuez vos pneus de silos
voiture • camion • tracteur
Prix à la tonne suivant diamètre
Containeur grand volume
T. 0495/60.25.32
1528-13sht

Ets G. L'HOMME s.a 4280 HANNUT
☎ 019/51.33.98 - www.lhomme.be

Tracteurs:	1 MF 7720 Dyna 6 200 ch Démo - 1 MF 4270 110 ch '99 1 MF 3125 125 ch '90	
Neuf de stock	1 télescopique Cat TH407 4t 7m - 1 combiné de semis Lemken 3m 1 distribut. Amazone ZAM 1501	
Divers	1 combiné de semis 3m Frandent ERS 302.30 / Accord DAS 29 disq. 1 charrue Lemken 5 socs variopal - 1 benne Mam 12 T 2 essieux 1 broyeur de jachères Agrator 3m - 1 godet à céréales +/- 2000 litres 1 chargeur frontal pr MF série 100	

PHILAGRI SPRL ☎ 071/87.03.20

Pour cpte propre ou cpte client :

Tracteurs
- Fendt 716 4650h 2003
- Fendt 818 2004
- Fendt 916 1998
- Deutz TVT 630 2010

Pommes de terre
- Arracheuse Grimme GT-170 2011
- Broyeur de fanes 4 rgs repliable
- Répartiteur Miedema ML-1970 2010

Travail du sol
- Rotative Amazone KG3500 2010
- Rotative Rabewerk 4m
- Rotative Lely 3m + relevage
- Charrue Steeno 5 socs
- Décompacteur LSM 4 dts hyd. 3,5m

Epandeurs
- Dewa 18T + caisse ensilage 1996
- Epandeur Roland 7T moulins horizontaux + caisse ensilage 1996

Pulvés
- Traîné Hardi Com. 6600L 33m 2006
- Traîné Evrard Météor 2500L 24m '92
- Traîné Rau 2800L 27m 2001

Fenaison
- Pirouette Krone 5.50 (4 toupies)

Neuf de stock
- Masse avant 2500 kg
- Faucheuse Claas Disco 3100 Contour
- Andaineur Claas Liner 370
- Benne Dezeure BL-Line 8200x2300 x1500+400

Fendt AMAZONE CLAAS dewulf EVRARD LEMKEN

Reproductions de plaques G
(même fabricant que la plaque officielle délivrée par la D.I.V.)

Panneaux de signalisation
(100% conformes aux nouvelles normes belges)

sur **www.fwa.be**
CONDITIONS SPÉCIALES pour les membres de la FWA

99988545/1014 crt

deBRY S.A.
Quincaillerie - Service - Outillage
Porte de garage sectionnelle
Allée des Artisans 1 - Zoning de Biron - 5590 Ciney
Tél.: 083/21.75.65 - Fax: 083/21.75.66 - Mail: info@debrysa.be - Web: www.debrysa.be

KÄRCHER

Dealer officiel :
vente & réparation
Derrière le Marché Couvert de CINEY !
Husqvarna

A v. pour compte clients & propre

Tracteurs

JD 2650	80 ch	6040 h 94
JD 3350	100 ch	12000h 87
JD 5055 E	55 ch	neuf
JD 5080 GF (fruitier)	80 ch	59 h 13
JD 5615 F (fruitier)	90 ch	3000 h 04
JD 6215R	215 ch	démo
JD 6420 + chargeur	110 ch	8500 h 02
JD 6620	140 ch	6800 h 03
JD 6630	135 ch	5350 h 08
JD 6920	150 ch	7109 h 04
JD 7230R TLS	230 ch	2475 h 12
JD 7430 TLS	180 ch	6555 h 08
JD 7530 TLS	200 ch	7634 h 08
JD 7700	150 ch	12423h 94
JD 7830 TLS	220 ch	6123 h 09
JD 7930TLS	230 ch	4015 h 08
JD 8310	230 ch	9565 h 01
NH T7.270	270 ch	2400 h 12
Case CVX 175	175 ch	4900 h 11

Semoirs

Lemken Hassia DKA 3000	97
Rave Multidrill M300	98

Charrues

Ovlac 5 socs Varilarge	00
Rabe 4 socs non stop claire-voie	07

Déchaumeurs

Bic Jadin 8m	00
Horsch Terrano semi-porté 6,70m	02
Poussiculteur Jadin 3m	95

Divers

Ceuilleur Capello Diamant HS8 STOCK	
Benne Fillion 24000 20 T	11
Benne Fillion Fibenne 180 18T	03
Huret 16 T 2 essieux	96
Krone Swadro 395	05

JOHN DEERE JOSKIN KUHN

CUYCKENS
rue Roi Albert, 1a - 4280 CRAS-AVERNAS
Tél. 019/51 37 38 - fax 019/51 08 58
www.cuyckens.com
sales@cuyckens.com

Pleinchamp Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie — FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles.

Rubrique :

Forfait 3 lignes	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

TVA (si facture) : ..... Date et signature : .....

Par ligne supplémentaire 1,50 €
cadre + 1,50 €
Montant ..... €
Nombre de parution(s): X .....
..... €
Réponse au bureau du journal 4,00 €
Facture 2,50 €
Total : €

Comment payer?
Anticipativement:
☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
☐ par virement libellé au compte: Iban BE66 1030 1188 0043 - Bic: NICABEBB (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: PLEIN CHAMP
(Petites Annonces)
Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

Les récoltes ont débuté

Les conditions climatiques de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 1 à 2 % dans les régions favorables du Centre du pays.

Selon le communiqué du Centre pilote maïs de ce 21 septembre, en régions limoneuses, certaines parcelles emblavées avec des variétés précoces atteignent le stade optimal de récolte dès cette semaine et les récoltes peuvent y débuter. En variétés tardives, le retard de maturité reste conséquent et leurs récoltes débuteront obligatoirement après le 30 septembre. Dans l'ouest, les maturités ont bien progressé et des parcelles du Tournaisis dans la région de Melles et plus au Centre du côté de Soignies sont plus avancées. Pour ces meilleures situations, les récoltes peuvent aussi débuter dès cette semaine. Par contre, le contraste est important à l'ouest avec d'autres parcelles qui peinent à dépasser les 28 % de MS.

En Campine hennuyère, les récoltes ont débuté et peuvent se poursuivre cette semaine avec en priorité les semis d'avril sur sols sablo-limoneux. Les terres moins sablonneuses et les semis de mai y sont logiquement moins avancés et ces situations peuvent encore patienter un peu.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les maturités ont nettement moins évolué avec la pluie de la dernière semaine, de sorte que généralement les progressions se sont limitées à 1 % dans les meilleurs des cas. Cette faible progression vient retarder les premières prévisions de récolte. En situation moyenne, les ensilages des variétés précoces ne devraient dès lors pas débuter avant la semaine du 5 octobre. Méfiance toutefois avec certaines parcelles de Famenne est ainsi que d'autres maïs précoces du sud semés à la mi-avril et bien exposés qui sont plus avancés et mériteront d'être récoltés légèrement plus tôt. En variétés tardives dans ces régions, les maturités sont bien moins avancées et aucune récolte n'est certainement à prévoir dans les 15 prochains jours.

En Région jurassique, le stade de maturité optimal de certaines parcelles à sols sablo-limoneux semées en variétés précoces est aussi atteint cette semaine et les récoltes de ces situations peuvent débuter sans crainte. Les variétés tardives sont moins avancées ainsi que tous les semis de mai et les sols moins sablonneux de cette région. Dès lors, le contraste au sein de cette région reste toujours très important, de sorte qu'il peut y exister un décalage de maturité de dix à plus de quinze jours entre les situations favorables et défavorables.

Vu les différences qui peuvent exister actuellement partout en Wallonie, l'heure est donc à l'inspection minutieuse de toutes ses parcelles en tenant compte des quelques situations particulières développées ci-dessus. Les prochains prélèvements permettront sans aucun doute d'y voir plus clair en Condroz, Famenne et régions herbagères.

Les prélèvements vont débuter en Ardenne.

Situation des maturités du maïs ensilage

(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n°39 du 21 au 28/09/2015)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 21 au 28/09/2015	Du 22 au 29/09/14	Du 23 au 30/09/13	**Du 21 au 28/09/2015**	Du 22 au 29/09/14	Du 23 au 30/09/13
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse *(Beauvechain, Eben-Emael, Fallais, Héron, Mortroux, Waremme)*	**De 30 à 33 %**	28 %	31,5 %	**De 28,5 à 31 %**	26,5 %	30 %
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse *(Baulers, Bossut, Buzet, Cortil-Noirmont, Luttre, Roux-Miroir)*	**De 31 à 33 %**	30 %	28 %	**De 29 à 31 %**	27,5 %	26 %
Zone Limoneuse Ouest *(Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)*	**De 28 à 32 %**	27,5 %	26,5 %	**De 27,5 à 30 %**	26,5 %	25,5 %
Campine hennuyère *(Ellignies St Anne, Quevaucamps, Stambruges, Tertre, Villerot, Wadelincourt)*	**De 29 à 33 %**	33,5 %	Réc	**De 28 à 32 %**	31,5 %	Réc
Condroz Ouest *(Biesme sous Thuin, Flavion, Gerpinnes, Gozée, Momignies, Yves-Gomezée)*	**De 26 à 29 %**	25,5 %	24,5 %	**De 24 à 27 %**	24,5 %	22,5 %
Condroz Centre *(Achêne, Ciney, Courrière, Crupet, Gesves, Havelange)*	**De 25 à 28 %**	27,5 %	24,5 %	**De 24 à 26 %**	25,5 %	22,5 %
Condroz Est *(Bois-et-Borsu, Clavier, Ellemelle, Neupré, Pailhe, Rotheux)*	**De 26 à 29 %**	26,5 %	25 %	**De 24 à 26 %**	25,5 %	23 %
Famenne Ouest *(Chimay, Franchimont, Mariembourg, Mesnil-St-Blaise, Neuville, Villers-le-Gambon)*	**De 24 à 27 %**	26,5 %	23 %	**De 24 à 26 %**	24,5 %	22 %
Famenne Centre *(Aye, Forrières, Gozin, Haversin, Marloie, Montgauthier)*	**De 25 à 28 %**	26,5 %	24 %	**De 25 à 27 %**	25 %	23 %
Famenne Est *(Bomal, Grandhan, Herbet, Izier, My, Somme-Leuze)*	**De 27 à 30 %**	27,5 %	25,5 %	**De 24 à 27 %**	26 %	24,5 %
Région Herbagère Liégeoise *(Herve, Hombourg, Louveigné, Melen, Sprimont, Theux)*	**De 25 à 28 %**	26 %	24,5 %	**De 23 à 26 %**	24,5 %	23,5 %
Région jurassique *(Attert, Autelbas, Etalle, Habay-La-Vieille, Schockville, Sommethonne)*	**De 30 à 32 %**	28,5 %	NP	**De 28 à 30 %**	27 %	NP

scam

Rue Bourie 16 | Andenne
Tél. 085 82 40 11 | info@scam.be